

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1733

14 juin 2016

SOMMAIRE

AB Private Credit Investors Middle Market Direct Lending S.à r.l.	83156	Aztiq Senior Equity S.à r.l.	83156
Alabama S.A.	83175	Bäckerei vum Séi s.à r.l.	83176
Algerian Saudi Leasing Holdings	83159	Balbec LX GP S.à r.l.	83166
Alter-Lux Sàrl	83159	Bamboo Finance	83171
AM International Resorts S.à r.l.	83159	BI SICAV	83174
Andreas Audit Services S.à r.l.	83159	Borny Partners 66 SC	83172
Andreas Management Services S.à r.l.	83161	Boussard & Gavaudan SICAV	83174
Anglo American Liberia Holdings	83156	Brax Investments S.A.	83175
Antwun S.A.	83157	Bromford Intermediate Holdco (Lux) S.à r.l.	83174
APEIRON - MITTELSTANDSKAPITAL OPPORTUNITIES FUND I, SCS	83157	BSH électroménagers S.A.	83175
ARC Global II DB Lux S.à r.l.	83183	Burberry Luxembourg (No.4) Sàrl	83141
Arcueil SCS	83158	BV Management S.à r.l.	83159
ARE Deichtor S.à r.l.	83158	Chaptwo S.à r.l.	83138
Arista SA SICAV-SIF	83162	Consulting & Financial Administration S.à r.l.	83161
Arthur	83176	Kensington UK Retail (Liverpool) S.à r.l.	83144
Atelier 3 S.A.	83162	LBRI GP S.à r.l.	83146
Autosdistribution Losch S.à r.l.	83155	LK Buildings S.A.	83152
AXA Infrastructure Holding S.à r.l.	83163	PHM Holdco 19 S.à r.l.	83176
AXL International	83166	Rich Investments S.à r.l.	83184
Aztiq Priority Senior Equity S.à r.l.	83155		

Chaptwo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.034.133,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4a, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 200.304.

In the year two thousand and sixteen, on the eleventh day of March,
before us Maître Marc Loesch, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Andra AP-Fonden, a government agency established and existing under the laws of the Kingdom of Sweden, having its registered address at P.O. Box 11155, 404 24 Göteborg, Sweden, having the Swedish tax number 857209-0606 (the "Shareholder"),

hereby represented by Mr Frank Stolz-Page, with professional address in Mondorf-les-Bains,
by virtue of a proxy under private seal given on 11 March 2016.

The above mentioned proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Chaptwo S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12.500.-) with registered office at 4a, rue Henri M Schnadt, L - 2530 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 200304, incorporated following a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, of 16 September 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3128 of 17 November 2015 (the "Company"). The articles of association of the Company have not been amended since then.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the share capital of the Company by an amount of two million twenty-one thousand six hundred thirty-three euro (EUR 2,021,633.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12.500.-) to two million thirty-four thousand one hundred thirty-three euro (EUR 2,034,133.-).

2. To issue two million twenty-one thousand six hundred thirty-three (2,021,633.-) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

3. To accept subscription for the new shares by Andra AP-Fonden and to accept payment in full for such new shares by contributions in kind of an aggregate amount of one hundred ninety-five million five hundred seventy-two thousand seven hundred sixty-five euro (EUR 195,572,765.-) including payment of share premium in an amount of one hundred ninety-three million five hundred fifty-one thousand one hundred thirty-two euro (EUR 193,551,132.-)

4. To amend paragraph 1 of the article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of two million twenty-one thousand six hundred thirty-three (EUR 2,021,633.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12.500.-) to two million thirty-four thousand one hundred thirty-three (EUR 2,034,133.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue two million twenty-one thousand six hundred thirty-three (2,021,633.-) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared, Andra AP-Fonden, a government agency established and existing under the laws of the Kingdom of Sweden, having its registered address at P.O. Box 11155, 404 24 Göteborg, Sweden, having the Swedish tax number 857209-0606 (the "Subscriber"),

represented by as stated above,

who declared to subscribe to two million twenty-one thousand six hundred thirty-three (2,021,633.-) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, with payment of a share premium in the amount of one hundred ninety-three million five hundred fifty-one thousand one hundred thirty-two euro (EUR 193,551,132.-) and to make payment in full for such new shares by contributions in kind consisting in one claim in an amount of one hundred seventy-seven million four

hundred twelve thousand one hundred sixty-three euro (EUR 177,412,163.-) and one claim in an amount of eighteen million one hundred sixty thousand six hundred two euro (EUR 18,160,602.-) (the “Contributions”).

The Contributions represent a value in an aggregate amount of one hundred ninety-five million five hundred seventy-two thousand seven hundred sixty-five euro (EUR 195,572,765.-).

Proof of the ownership by the Subscriber of the Contributions has been given to the undersigned notary.

The Subscriber further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contributions are described and valued (the “Report”).

The conclusions of the Report read as follows:

“Based on the valuation methodology above described, we have no observation to mention on the value of the contributions in kind which corresponds at least to the nominal value of the two million twenty-one thousand six hundred thirty-three (2,021,633.-) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, to be issued by the Company, together with the share premium in the aggregate amount of one hundred ninety-three million five hundred fifty-one thousand one hundred thirty-two euro (EUR 193,551,132.-) to be paid thereon.”

Third resolution

The Shareholder resolved to accept the said subscriptions and payments and to allot the two million twenty-one thousand six hundred thirty-three (2,021,633.-) new shares according to the above mentioned subscriptions.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to amend paragraph 1 of the article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

“The company's issued capital is fixed at two million thirty-four thousand one hundred thirty-three (EUR 2,034,133.-) represented by two million thirty-four thousand one hundred thirty-three (2,034,133.-) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at six thousand five hundred euro (EUR 6,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le onze mars,

par devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Andra AP-Fonden, une agence gouvernemental régie par le droit suédois, dont le siège social est au P.O. Box 11155, 404 24 Göteborg, la Suède, et immatriculée auprès du l'autorité fiscal suédoise sous le numéro 857209-0606 (l'«Associé»), hereby represented by Mr Frank Stolz-Page, with professional address in Mondorf-les-Bains, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 11 mars 2016.

Ladite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul associé de Chaptwo S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), dont le siège social est au 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 16 septembre 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3128 du 17 novembre 2015 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 200304 (la «Société»). Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de deux millions vingt-et-un mille six cent trente-trois euros (EUR 2.021.633,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) à deux millions trente-quatre mille cent trente-trois euros (EUR 2.034.133,-).

2 Émission de deux millions vingt-et-un mille six cent trente-trois (2.021.633) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales par Andra AP-Fonden et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales par des apports en nature d'un montant total de cent quatre-vingt-quinze millions cinq cent soixante-douze mille sept cent soixante-cinq euros (EUR 195.572.765,-) y compris le paiement d'une prime d'émission égal à cent quatre-vingt-treize millions cinq cent cinquante-et-un mille cent trente-deux euros (EUR 193.551.132,-).

4 Modification de l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux millions vingt-et-un mille six cent trente-trois euros (EUR

2.021.633,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) à deux millions trente-quatre mille cent trente-trois euros (EUR 2.034.133,-).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre deux millions vingt-et-un mille six cent trente-trois (2.021.633) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

A ensuite comparu, Andra AP-Fonden, une agence gouvernemental régie par le droit suédois, dont le siège social est au P.O. Box 11155, 404 24 Göteborg,, la Suède, et immatriculée auprès du l'autorité fiscal suédoise sous le numéro 857209-0606 (le «Souscripteur»),

représentée comme indiqué ci-dessus,

a déclaré souscrire à deux millions vingt-et-un mille six cent trente-trois (2.021.633) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de cent quatre-vingt-treize millions cinq cent cinquante-et-un mille cent trente-deux euros (EUR 193.551.132,-) et a déclaré de libérer intégralement ces parts sociales souscrites par des apports en nature consistant en une créance d'un montant égal à cent soixante-dix-sept millions quatre cent douze mille cent soixante-trois euros (EUR 177.412.163,-) et une créance d'un montant égal à dix-huit millions cent soixante mille six cent et deux euros (EUR 18.160.602,-) (les «Apports»).

Les Apports représentent un montant total de cent quatre-vingt-quinze millions cinq cent soixante-douze mille sept cent soixante-cinq euros (EUR 195.572.765,-).

La preuve par le Souscripteur de la propriété des Apports a été rapportée au notaire soussigné.

L'Associé a déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel les Apports sont décrites et évaluées (le «Rapport»).

Les conclusions du Rapport sont les suivantes:

«Sur base du travail effectué, tel que décrit ci-dessus, nous n'avons pas d'observations quant à la valeur totale des apports en nature qui correspondent au moins à la valeur nominale des deux millions vingt-et-un mille six cent trente-trois (2.021.633) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, à émettre par la Société, ensemble avec le paiement d'un prime d'émission liées à ces nouvelles parts sociales d'un montant total de cent quatre-vingt-treize millions cinq cent cinquante-et-un mille cent trente-deux euros (EUR 193.551.132,-)»

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'accepter lesdites souscriptions et lesdits paiements et d'attribuer les deux millions quarante-deux mille huit cents (2.042.800) parts sociales nouvelles conformément aux souscriptions ci-dessus mentionnées.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital social est fixé à deux millions trente-quatre mille cent trente-trois euros (EUR 2.034.133,-) représenté par deux millions trente-quatre mille cent trente-trois (2.034.133,-) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.»»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à six mille cinq cents euros (EUR 6.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 16 mars 2016. GAC/2016/2141. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. BENTNER.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 22 mars 2016.

Référence de publication: 2016082576/174.

(160049621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

Burberry Luxembourg (No.4) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 97.224.

In the year two thousand and sixteen, on the tenth day of March at 5.30 p.m.

In front of Maître Jacques Kessler, notary public residing in the city of Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Burberry Luxembourg (No.4) S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 99, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 97224 (the "Company"), incorporated by a deed enacted by Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 20 November 2003, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1359 dated 20 December 2003 and lastly amended by a deed enacted on 18 December 2003 by Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 291 dated 12 March 2004.

The sole shareholder of the Company, Burberry Europe Holdings Limited, a company incorporated under the laws of England, having its registered office is at Horseferry House, Horseferry Road, SW1P 2AW London, United Kingdom (the "Sole Shareholder"), holder of 13,762,006 (thirteen million seven hundred sixty-two thousand and six) shares of the Company, is duly represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal dated 9 March 2016.

The above-mentioned proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the notary to record as follows:

I.- That the 13,762,006 (thirteen million seven hundred sixty-two thousand and six) shares of the Company with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder states as having been duly informed beforehand.

II.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Approval of the reduction of the share capital of the Company by an amount of EUR 344,037,650 (three hundred forty-four million thirty-seven thousand six hundred fifty Euro) so as to decrease it from its current amount of EUR 344,050,150 (three hundred forty-four million fifty thousand one hundred fifty Euro) to an amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) by the cancellation of 13,761,506 (thirteen million seven hundred sixty-one thousand five hundred and six) shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, and subsequent decrease of the legal reserve of the Company by an amount of EUR 3,487,213 (three million four hundred eighty-seven thousand two hundred thirteen Euro) so as to decrease it from its current amount of EUR 3,488,463 (three million four hundred eighty-eight thousand four hundred sixty-three Euro) to an amount of EUR 1,250 (one thousand two hundred fifty Euro);

3. Approval of the subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the new share capital pursuant to the above resolution; and

4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to carefully examine each document.

Second resolution:

It is resolved to decrease the share capital of the Company by an amount of EUR 344,037,650 (three hundred forty-four million thirty-seven thousand six hundred fifty Euro) so as to decrease it from its current amount of EUR 344,050,150 (three hundred forty-four million fifty thousand one hundred fifty Euro) to an amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) by the cancellation of 13,761,506 (thirteen million seven hundred sixty-one thousand five hundred and six) shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) (the "Capital Decrease").

As a consequence of the foregoing, it is also resolved to decrease the legal reserve of the Company by an amount of EUR 3,487,213 (three million four hundred eighty-seven thousand two hundred thirteen Euro) so as to decrease it from its current amount of EUR 3,488,463 (three million four hundred eighty-eight thousand four hundred sixty-three Euro) to an amount of EUR 1,250 (one thousand two hundred fifty Euro) (the "Legal Reserve Decrease").

It is resolved to allocate the total amount of EUR 347,524,863 (three hundred forty-seven million five hundred twenty-four thousand eight hundred sixty-three Euro) resulting from the Capital Decrease and the Legal Reserve Decrease to a distributable reserve of the Company (the "Allocation").

It is finally resolved to delegate to the board of managers of the Company the power (i) to determine the practicalities of the Allocation and (ii) to take any action required to be done or make any decision in the name and on behalf of the Company, in order to execute any document or do any act and take any action as it deems necessary and appropriate in the name and on behalf of the Company in connection with the Allocation.

Third resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, it is resolved to amend article 6 of the Company's articles of association so that to read as follows:

" **Art. 6. Capital.** The issued capital of the company is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), divided into 500 (five hundred) shares, with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, all of which are fully paid up."

There being no further business, the meeting was thereupon closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Pétange on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le dix mars à 17h30.

Par devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence dans la ville de Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de «Burberry Luxembourg (No.4) S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 99, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97224 (la «Société»), constituée par acte notarié de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 20 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1359 en date du 20 décembre 2003, dernièrement modifié par un acte reçu le 18 décembre 2003 par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 291 en date du 12 mars 2004.

L'associé unique de la Société, Burberry Europe Holdings Limited, une société constituée selon les lois anglaises, ayant son siège social à Horseferry House, Horseferry Road, SW1P 2AW Londres, Royaume-Uni (l'«Associé Unique»), détenteur de 13.762.006 (treize millions sept cent soixante-deux mille et six) parts sociales de la Société, est dûment représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 9 mars 2016.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et le notaire instrumentant, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- Que les 13.762.006 (treize millions sept cent soixante-deux mille et six) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées et l'assemblée peut valablement décider de tous les points de l'ordre du jour sur lesquels l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Approbation de la réduction du capital social de la Société d'un montant de 344.037.650 EUR (trois cent quarante-quatre millions trente-sept mille six cent cinquante Euros) afin de le réduire de son montant actuel de 344.050.150 EUR (trois cent quarante-quatre millions cinquante mille cent cinquante Euros) à un montant de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros), par l'annulation de 13.761.506 (treize millions sept cent soixante et un mille cinq cent six) parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros), et réduction consécutive de la réserve légale de la Société d'un montant de 3.487.213 EUR (trois millions quatre cent quatre-vingt-sept mille deux cent treize Euros) afin de la réduire de son montant actuel de 3.488.463 EUR (trois millions quatre cent quatre-vingt-huit mille quatre cent soixante-trois Euros) à un montant de 1.250 EUR (mille deux cent cinquante Euros);

3. Approbation de la modification consécutive de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter le nouveau capital social conformément à la résolution précédente; et

4. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée générale; l'Associé Unique reconnaît qu'il a été suffisamment informé de l'ordre du jour et qu'il se considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution:

Il est décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de 344.037.650 EUR (trois cent quarante-quatre millions trente-sept mille six cent cinquante Euros) afin de le réduire de son montant actuel de 344.050.150 EUR (trois cent quarante-quatre millions cinquante mille cent cinquante Euros) à un montant de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros), par l'annulation de 13.761.506 (treize millions sept cent soixante et un mille cinq cent six) parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros) (la «Réduction de Capital»).

En conséquence de ce qui précède, il est également décidé de réduire la réserve légale de la Société d'un montant de 3.487.213 EUR (trois millions quatre cent quatre-vingt-sept mille deux cent treize Euros) afin de la réduire de son montant actuel de 3.488.463 EUR (trois millions quatre cent quatre-vingt-huit mille quatre cent soixante-trois Euros) à un montant de 1.250 EUR (mille deux cent cinquante Euros) (la «Réduction de Réserve Légale»).

Il est décidé d'allouer le montant total de 347.524.863 EUR (trois cent quarante-sept millions cinq cent vingt-quatre mille huit cent soixante-trois Euros) résultant de la Réduction de Capital et de la Réduction de Réserve Légale au compte de réserve distribuable de la Société (l'«Allocation»).

Il est finalement décidé de déléguer au conseil de gérance de la Société le pouvoir (i) de déterminer les aspects pratiques de l'Allocation et (ii) de prendre toutes les mesures requises et toutes décisions au nom et pour le compte de la Société, afin d'exécuter tout document et faire tout acte ou action nécessaire et appropriée au non et pour le compte de la Société en lien avec l'Allocation.

Troisième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital social.** Le capital émis de la Société est fixé à 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros) chacune, entièrement libérées.»

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte fait et passé à Pétange, au jour qu'en tête.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 mars 2016. Relation: EAC/2016/6801. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016082527/158.

(160050107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

Kensington UK Retail (Liverpool) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 181.553.

In the year two thousand and sixteen, on the eighth day of March.

Before us, Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Cains Trustees (Jersey) Limited, incorporated and registered with the Jersey Companies Registry under the registration number 114731 and Cains Fiduciaries (Jersey) Limited, incorporated and registered with the Jersey Companies Registry under the registration number 114717, both having their registered office at PO BOX 83, Ordnance House, 31 Pier Road, St Helier, Jersey JE4 8PW, acting in their capacity of joint trustees of Webb Commerce Property Unit Trust,

here represented by Ariane Klaps, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given on 3rd March 2016.

Said proxy, signed “ne varietur” by the proxyholder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party is the sole shareholder (the “Sole Shareholder”) of Kensington UK Retail (Liverpool) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of fifteen thousand British pounds sterling (GBP 15,000.-), registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 181553 (hereinafter the “Company”) and incorporated pursuant to a notarial deed dated 6 November 2013 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 3142 on 11 December 2013. The articles of association have been lastly amended pursuant to a notarial deed dated 29 May 2015 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2050 on 12 August 2015.

The Sole Shareholder, represented as stated above, then reviewed the following agenda:

Agenda

1. Dissolution and liquidation of the Company;
2. Discharge to be granted to the managers of the Company;
3. Appointment of a liquidator and determination of its powers; and
4. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the Sole Shareholder takes, and requires the notary to enact, the following resolutions:

First resolution

In compliance with articles 141 to 151 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the “Law”), the Sole Shareholder resolves to dissolve and liquidate the Company.

Second Resolution

The Sole Shareholder resolves to grant discharge and release from liability the managers of the Company for their conduct of the Company's affairs during their mandates.

Third Resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to appoint FIDES (Luxembourg) S.A., a Luxembourg société anonyme having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 41469, as liquidator of the Company (the “Liquidator”).

The Liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148bis of the Law, it being however specified that the Liquidator may not dispose of any real estate asset of the Company other than by way of distribution in specie to the Sole Shareholder. The Liquidator is relieved from drawing-up inventory and may refer to the accounts of the Company.

The Company will be bound by the sole signature of the Liquidator.

The Liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxyholders such powers as it determines and for the period as it thinks fit.

The Liquidator may distribute the Company's assets to the Sole Shareholder in cash and/or in kind in its sole discretion. Such distribution may take the form of one or more advance payments on future liquidation proceeds.

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille seize, le huitième jour du mois de mars.

Par-devant nous, Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Cains Trustees (Jersey) Limited, constitué et inscrit auprès du Jersey Companies Registry sous le numéro d'enregistrement 114731, et Cains Fiduciaries (Jersey) Limited, constitué et inscrit auprès du Jersey Companies Registry sous le numéro d'enregistrement 114717, les deux ayant leur siège social à PO BOX 83, Ordnance House, 31 Pier Road, St Helier, Jersey JE4 8PW, agissant en leur capacité de trustees conjoints de Webb Commerce Property Unit Trust,

ici représentée par Ariane Klaps, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 3 mars 2016. La procuration, signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de Kensington UK Retail (Liverpool) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de quinze mille Livres Sterling anglaises (GBP 15.000,-), enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 181553 (ci-après la «Société») et constituée selon acte notarié du 6 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 3142 en date du 11 décembre 2013. Les statuts ont récemment été modifiés selon acte notarié du 29 mai 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2050 en date du 12 août 2015.

L'Associé Unique, représenté comme mentionné ci-dessus, a examiné l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution et liquidation de la Société;
2. Quitus aux gérants de la Société;
3. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs; et
4. Divers.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, l'Associé Unique adopte et requiert le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'Associé Unique décide de dissoudre et de liquider la Société.

Deuxième résolution

L'Associé unique décide de donner quitus aux gérants de la Société pour la gestion des affaires sociales durant leurs mandats.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé unique décide de nommer FIDES (Luxembourg) S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B41469, en tant que liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur dispose des pouvoirs les plus étendus tels que prévus aux articles 144 à 148bis de la Loi étant toutefois précisé que le Liquidateur ne peut céder aucun actif immobilier de la Société autrement que par une distribution en nature au profit de l'Associé Unique.

Le Liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

La Société est engagée par la seule signature du Liquidateur.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dont il fixera l'étendue et la durée.

Le liquidateur pourra distribuer, à sa discrétion, les actifs de la Société à l'Associé Unique en espèce et/ou en nature. Cette distribution pourra prendre la forme d'une ou plusieurs avances sur le boni de liquidation futur.

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. KLAPS, DELOSCH.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 10 mars 2016. Relation: 1LAC/2016/8130. Reçu douze (12.-) euros

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 21 mars 2016.

Référence de publication: 2016082905/122.

(160049395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

LBRI GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 202.318.

In the year two thousand and sixteen, on the second day of March.

Before Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- Andreas Andreadis, born on 1 January 1953, in Thessaloniki, Greece, with his professional address at N. Plastira Str 55, 542 50 Thessaloniki, Greece ("A.A.");

- Stavros Andreadis, born on 2 August 1946, in Thessaloniki, Greece, with his professional address at N. Plastira Str 55, 542 50 Thessaloniki, Greece ("S.A."); and

- Mathieu Guillemin, born on 9 December 1970, in France, with his professional address at 11 Chalcot Gardens, London NW3 4YB, United Kingdom ("M.G.", together with A.A. and S.A. referred to as the "Shareholders"),

hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerk notary, with professional address at 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

Such proxies having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with it with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing parties are the shareholders of LBRI GP S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (R.C.S. Luxembourg) under number B 202.318 (the "Company") and incorporated by a deed enacted by the undersigned notary, on 8 December 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 25 February 2016 under number 552. The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary dated 29 December 2015, not yet published in the Mémorial.

II.- That the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, representing the whole share capital of the Company are represented, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Shareholders expressly state having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Amendment and restatement of articles 7., 11. and 19. of the articles of association of the Company;
3. Requalification of the C managers into C1, C2, C3 and C4 managers; and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution:

The Shareholders resolved to waive their right to the prior notice of the current meeting. The Shareholders acknowledged being sufficiently informed on the agenda of the meeting and consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

Second resolution:

The Shareholders resolved to amend and restate articles 7., 11. and 19. of the Company's articles of association, so that they shall read as follows:

" Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by at least three managers which constitute a board of managers. The board of managers is composed of one or several category A manager(s), one or several category B manager(s), one or several category C1 manager(s), one or several category C2 manager(s), one or several category C3 manager(s) and one or several category C4 manager(s). The manager(s) need not be shareholders of the Company.

7.2. The managers shall be appointed and designated as category A manager, category B manager, category C1 manager, category C2 manager, category C3 manager and category C4 manager, and her/his/its/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be), as follows:

(a) the category A manager(s) of the Company will be nominated upon proposal of the shareholders of the Company, it being understood that a proposal must indicate at least one more candidate than the number of candidates to be appointed to such position (the A Directors);

(b) the category B manager(s) of the Company will be nominated upon proposal of the shareholders of the Company, it being understood that a proposal must indicate at least one more candidate than the number of candidates to be appointed to such position (the B Directors);

(c) each of the A Director(s) and the B Director(s) shall be entitled to propose to the general meeting of shareholders candidates to be appointed as category C1 manager, category C2 manager, category C3 manager or category C4 manager, and the general meeting will nominate one category C1 manager, one category C2 manager, one category C3 manager or one category C4 manager, amongst each list of candidates proposed by the A Directors and two managers as category C1 managers, category C2 managers, category C3 managers and/or category C4 managers amongst the list of candidates proposed by the B Director(s), it being understood that each proposal must indicate at least one more candidate than the number of candidates to be appointed to such position (each of the categories C managers being respectively referred to as, the "C1 Directors", the "C2 Directors", the "C3 Directors" and the "C4 Directors", together, the "C Directors").

Each category of shareholders or managers entitled to propose candidates for nomination as member of the board of managers shall at all times be entitled to make a proposal to the general meeting of shareholders to remove the member of the board of managers nominated upon its proposal.

7.3. If an A Director dies, is incapacitated, retires or otherwise ceases to be an A Director, the remaining A Director and the B Director(s) may by notice in writing signed by each of them to the board of managers and the general meeting of shareholders appoint his replacement, in the manner set out in section 7.2., within two weeks of such original A Director dying, becoming incapacitated or otherwise ceasing to be an A Director.

If:

(a) all of the original A Directors die, are incapacitated, retire or otherwise cease to be A Directors simultaneously; or

(b) following one of the original A Directors dying, being incapacitated, retiring or otherwise ceasing to be an A Director, the remaining original A Director(s) die, is incapacitated or otherwise cease to be A Director(s),

the B Director(s) shall call a general meeting of the shareholders at which he/she/it/they shall propose suitable replacement(s) of the relevant original A Director(s) (the "Second A Director Replacement Meeting"), it being understood that a proposal must indicate at least one more candidate than the number of candidates to be appointed to such position. The appointment of such person(s) proposed as A Director(s) by the B Director shall not be taken without the approval at the Second A Director Replacement Meeting of a simple majority of the A Shareholders. If the general meeting of shareholders fails to reach the requisite majority to approve the replacement, the general meeting of shareholders shall at the Second A

Director Replacement Meeting nominate alternative candidate(s) at a Simple Majority of the A Shareholders, provided that such alternative candidate(s) must be approved by the B Director(s).

If a B Director dies, is incapacitated, retires or otherwise ceases to be B Director, the A Director(s) shall call a general meeting of shareholders at which he/she/it/they shall propose a suitable replacement of the B Director (the "B Director Replacement Meeting") it being understood that a proposal must indicate at least one more candidate than the number of candidates to be appointed to such position. The appointment of such person proposed as B Director by the A Director(s) shall require the approval at the B Director Replacement Meeting of a Simple Majority of the A Shareholders. If the general meeting of shareholders fails to reach the requisite majority to approve the replacement, the general meeting shall at the B Director Replacement Meeting nominate an alternative candidate at a Simple Majority of the A Shareholders, provided that such alternative candidate must be approved by the A Directors.

If a C1 Director, a C2 Director, a C3 Director or a C4 Director dies, is incapacitated, retires or otherwise ceases to be a C1 Director, a C2 Director, a C3 Director or a C4 Director, the general meeting of shareholders shall proceed to its replacement in the manner set out in section 7.2. (c), provided that it shall be a condition of any person being removed as a C1 Director, a C2 Director, a C3 Director or a C4 Director, that a new C1 Director, a new C2 Director, a new C3 Director or a new C4 Director who is ordinarily resident in Luxembourg be appointed in his/her/its place."

" **Art. 11. Representation.** The Company shall be bound by the joint signature of:

- (i) one category A Director together with any of one category C1 Director or one category C2 Director; or
- (ii) one category B Director together with any of one category C3 Director or one category C4 Director,

or, as the case may be, by the joint or single signature(s) of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles."

"19. For the purposes of these Articles, the following definitions shall apply:

"A Directors" has the meaning given to it in section 7.2.;

"A Shareholder Observers" has the meaning given to it in section 7;

"A Shareholders" means the holders of A shares in LBRI SCA, having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each;

"Affiliate" with respect to a person (the "First Person"):

(a) another person that, directly or indirectly through one or more intermediaries, controls, or is controlled by, or is under common control with, the First Person;

(b) a pooled investment vehicle organised by the First Person (or an Affiliate thereof) the investments of which are directed by the First Person (or an Affiliate thereof);

(c) a fund organised by the First Person or any of its Affiliates for the benefit of the First Person's (or any of its Affiliates') partners, directors, officers and/or employees or their dependants, or any fund whose management company and/or investment adviser company is the First Person or any of its Affiliates and/or any management company and/or investment adviser company of the First Person or any of its Affiliates or any investor in or director, officer, employee or partner of any of them; and/or

(d) a general partner, limited partner or other partner, trustee, nominee, operator, arranger of, management company of, or investment adviser company to, director, officer and/or employee of the First Person (or an Affiliate thereof) or of any fund managed and/or advised by any investment adviser or manager of such First Person (or an Affiliate thereof),

and, with respect to Moonstone Investments Limited, also includes MasiratMk7 Ltd and DivonneMK7 Ltd;

"Articles" has the meaning given to it in section 1;

"B Directors" has the meaning given to it in section 7.2.;

"B Director Replacement Meeting" has the meaning given to it in section 7.3.;

"Business Day" any day other than a Saturday or Sunday on which banks are normally open for general business in London and Luxembourg and Athens;

"Business Plan" the business plan of the Group agreed between the shareholders, as it may be amended from time to time;

"C Directors" has the meaning given to it in section 7.2.;

"C1 Directors" has the meaning given to it in section 7.2.;

"C2 Directors" has the meaning given to it in section 7.2.;

"C3 Directors" has the meaning given to it in section 7.2.;

"C4 Directors" has the meaning given to it in section 7.2.;

"Company" has the meaning given to it in section 1;

"Financial Investors" means each person designated as such in any shareholders' agreement that may be entered into from time between the shareholders from time to time;

"Group" the Company and its subsidiary undertakings at any time, and "Group member" and "member of the Group" shall be construed accordingly;

"Law" has the meaning given to it in section 1;

"OCM" means OCM Luxembourg EPF III S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, with a share capital of EUR 1,127,300, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (R.C.S. Luxembourg) under number B 159.343;

"Original Investors" means each person designated as such in any shareholders' agreement that may be entered into from time between the shareholders from time to time;

"Second A Director Replacement Meeting" has the meaning given to it in section 7.3."

Third resolution:

The Shareholders acknowledged the creation of different classes of C Directors of the Company, so that the board of managers of the Company will be composed of A managers, B managers, C1 managers, C2 managers, C3 managers and C4 managers.

The Shareholders also acknowledged that the current category C managers will be requalified as follows:

- Mr. Jaap Meijer, category C1 manager;
- Mr. Arnold Spruit, category C2 manager;
- Ms. Anne-Catherine Grave, category C3 manager; and
- Ms. Catherine Koch, category C4 manager.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, being the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le deuxième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Jacques Kessler, notaire établi à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- Andreas Andreadis, né le 1^{er} janvier 1953, à Thessalonique, Grèce, résidant professionnellement au N. Plastira Str 55, 542 50 Thessalonique, Grèce («A.A.»);
- Stavros Andreadis, né le 2 août 1946, à Thessalonique, Grèce, résidant professionnellement au N. Plastira Str 55, 542 50 Thessalonique, Grèce («S.A.»); et
- Mathieu Guillemain, né le 9 décembre 1970 en France, résidant professionnellement au 11 Chalcot Gardens, Londres NW3 4YB, Royaume-Uni («M.G.»), et collectivement avec A.A. et S.A., les «Associés»),

ici dûment représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées tel que décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- Que les parties comparantes sont les associés de LBRI GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 202.318 (la «Société») et constituée par acte notarié reçu par le notaire soussigné, en date du 8 décembre 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») le 25 février 2016 sous le numéro 552. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte établi par le notaire soussigné en date du 29 décembre 2015, non encore publié au Mémorial.

II.- Que les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales, d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour dont les Associés reconnaissent expressément avoir été dûment et préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Modification et refonte des articles 7., 11. et 19. des statuts de la Société;
3. Requalification des gérants C en gérants C1, C2, C3 et C4; et
4. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les Associés, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Les Associés décident de renoncer à leur droit de recevoir convocation préalable afférente à la présente assemblée. Les Associés reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour de l'assemblée et considèrent avoir été valablement convoqués et en conséquence acceptent de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation utile a été mise à la disposition des Associés dans un délai suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Les Associés décident de modifier et de refondre les articles 7., 11. et 19. des statuts de la Société, de sorte qu'ils devront être lus de la manière suivante:

« Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par au moins trois gérants qui constituent un conseil de gérance. Le conseil de gérance est composé d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie A, d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie B, d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie C1, d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie C2, d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie C3 ou d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie C4. Les gérants ne sont pas tenus d'être associés de la Société.

7.2. Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et désigné(s) comme gérant(s) de catégorie A, gérant(s) de catégorie B, gérant(s) de catégorie C1, gérant(s) de catégorie C2, gérant(s) de catégorie C3 et gérant(s) de catégorie C4, et sa/leur rémunération est déterminée, par une résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des votes exprimés, ou de l'associé unique (le cas échéant), comme suit:

(a) le(s) gérants(s) de catégorie A de la Société est/sont nommé(s) sur proposition des associés de la Société, étant entendu qu'une proposition doit indiquer au moins un candidat de plus que le nombre de candidats devant être nommés à cette fonction (les "Gérants A");

(b) le(s) gérants(s) de catégorie B de la Société est/sont nommé(s) sur proposition des associés de la Société, étant entendu qu'une proposition doit indiquer au moins un candidat de plus que le nombre de candidats devant être nommé à cette fonction (les "Gérants B");

(c) les Gérant(s) A et Gérant(s) B auront chacun le droit de proposer à l'assemblée générale des associés des candidats pour être nommés en tant que gérant de catégorie C1, gérant de catégorie C2, gérant de catégorie C3 ou gérant de catégorie C4 et l'assemblée générale nommera un gérant de catégorie C1, un gérant de catégorie C2, un gérant de catégorie C3 ou un gérant de catégorie C4, parmi chaque liste de candidats proposée par le(s) Gérant(s) A et deux gérants de catégorie C1, de catégorie C2, de catégorie C3 et/ou de catégorie C4 parmi la liste de candidats proposée par le(s) Gérant(s) B; étant entendu que chaque proposition doit indiquer au moins un candidat de plus que le nombre de candidats devant être nommés à cette fonction (chacun des gérants des différentes catégories C sont désignés respectivement comme, les "Gérants C1", les "Gérants C2", les "Gérants C3" et les "Gérants C4", ensemble les "Gérants C").

Chaque catégorie d'associés ou de gérants ayant le droit de proposer des candidats en vue de leur nomination en tant que membre du conseil de gérance aura le droit, à tout moment, de proposer à l'assemblée générale des associés de révoquer le gérant nommé sur sa proposition.

7.3. Si un Gérant A décède, est frappé d'incapacité, prend sa retraite ou cesse d'être un Gérant A, le Gérant A toujours en fonction et le(s) Gérant(s) B peuvent, par avis écrit signé par chacun d'eux au conseil de gérance et à l'assemblée générale des associés, nommer son remplaçant, dans les conditions décrites à l'article 7.2., dans les deux semaines suivant le décès, l'incapacité ou la cessation de fonctions du Gérant A.

Si:

(a) tous les Gérants A décèdent, sont frappés d'incapacité, prennent leur retraite, ou cessent d'être Gérants A simultanément; ou

(b) suite au décès, à l'incapacité, au départ à la retraite, à la fin des fonctions d'un Gérant A, le(s) Gérant(s) A restant(s) décède(nt), devient/deviennent incapable(s) ou cesse(en) d'être Gérant(s) A,

le(s) Gérant(s) B doit/doivent convoquer une assemblée générale des associés au cours de laquelle il/elle/ils/elles doit/doivent proposer un/des remplaçant(s) approprié(s) au(x) Gérant(s) A initial(aux) (la "Deuxième Assemblée Générale de Remplacement de Gérants A"), étant entendu que la proposition doit comporter au moins un candidat de plus que le nombre de candidats devant être nommés à cette fonction. La décision de nomination d'une/de telle(s) personne(s) proposée(s) en tant que Gérant(s) A par le Gérant B ne doit pas être prise sans l'approbation à la Deuxième Assemblée Générale de Remplacement de Gérants A par la majorité simple des Actionnaires A. Si l'assemblée générale des associés ne parvient pas à atteindre la majorité requise pour approuver le remplacement, l'assemblée générale des associés doit, à la Deuxième Assemblée Générale de Remplacement de Gérants A nommer un/d'autre(s) candidat(s) à la Majorité Simple des Associés A, à la condition que ce(s) candidat(s) soit/soient approuvé(s) par le(s) Gérant(s) B.

Si un Gérant B décède, est frappé d'incapacité prend sa retraite ou cesse d'être Gérant B, le(s) Gérant(s) A doivent convoquer une assemblée générale des associés à laquelle il/elle/ils/elles doit/doivent proposer un remplaçant approprié au Gérant B (la "Assemblée Générale de Remplacement de Gérants B"), étant entendu qu'une proposition doit indiquer au

moins une personne de plus que le nombre de candidats devant être nommés à cette fonction. La nomination d'une telle personne proposée en tant que Gérant B par le(s) Gérant(s) A requiert l'approbation de la Assemblée Générale de Remplacement de Gérants B à la Majorité Simple des Actionnaires A. Si l'assemblée générale n'atteint pas la majorité nécessaire pour approuver le remplacement, l'assemblée générale doit à la Assemblée Générale de Remplacement de Gérants B nommer un candidat à la Majorité Simple des Actionnaires A, à condition que ce(s) candidat(s) soit/soient approuvé(s) par le(s) Gérant(s) A.

Si un Gérant C1, un Gérant C2, un Gérant C3 ou un Gérant C4 décède, est frappé d'incapacité, prend sa retraite ou cesse d'être Gérant C1, Gérant C2, Gérant C3 ou Gérant C4, l'assemblée générale des associés doit pourvoir à son remplacement dans les conditions prévues à l'article 7.2. (c), étant entendu qu'il est requis que lorsqu'une personne est révoquée de sa fonction de Gérant C1, Gérant C2, Gérant C3 ou de Gérant C4, un nouveau Gérant C1, un nouveau Gérant C2, un nouveau Gérant C3 ou un nouveau Gérant C4 ayant sa résidence habituelle à Luxembourg soit nommé en remplacement.

« **Art. 11. Représentation.** La Société sera engagée par la signature conjointe:

(i) d'un Gérant A ensemble avec l'un des Gérants C1 ou des Gérants C2; ou

(ii) d'un Gérant B ensemble avec l'un des Gérants C3 ou des Gérants C4,

ou, le cas échéant, par la signature conjointe ou la seule signature de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été valablement délégué conformément à l'article 8.2. des Statuts.»

«19. Dans les présents Statuts, les définitions suivantes s'appliquent:

"Affilié" par rapport à une personne (la "Première Personne"):

(a) une autre personne qui, directement ou indirectement, par un ou plusieurs intermédiaires, contrôle ou est contrôlée par, ou est sous contrôle commun avec, la Première Personne;

(b) un instrument collectif de placement organisé par la Première Personne (ou un Affilié de celle-ci), et dont les investissements sont dirigés par la Première Personne (ou un Affilié de celle-ci);

(c) un fonds constitué par la Première Personne ou un de ses Affiliés au bénéfice des actionnaires, des associés, des administrateurs, des dirigeants, et/ou des salariés ou des ayants droit de la Première Personne (ou de ceux d'un de ses Affiliés), ou tout fonds dont la société de gestion et/ou la société de conseil en investissement est la Première Personne ou un de ses Affiliés ou tout investisseur ou administrateur, dirigeant, salarié, actionnaire ou associé de l'une d'entre elles; et/ou

(d) un gérant commandité, un associé commanditaire ou autre associé, actionnaire, fiduciaire, représentant, opérateur, société de gestion ou société de conseil en investissement, un administrateur, un dirigeant et/ou salariés de la Première Personne (ou d'un de ses Affiliés) ou un fonds géré et/ou conseillé par un conseiller en investissement ou un gérant d'une telle Première Personne (ou un Affilié),

et, par rapport à Moonstone Investments Limited, inclut également MasiratMk7 Ltd et DivonneMK7 Ltd;

"Actionnaires A" signifie les propriétaires d'actions A dans LBRI SCA, d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune;

"Deuxième Assemblée Générale de Remplacement de Gérants A" a la signification donnée à l'article 7.3, "Gérants A" a la signification donnée à l'article 7.2.;

"Gérants B" a la signification donnée à l'article 7.2.;

"Gérants C" a la signification donnée à l'article 7.2.;

"Gérants C1" a la signification donnée à l'article 7.2.;

"Gérants C2" a la signification donnée à l'article 7.2.;

"Gérants C3" a la signification donnée à l'article 7.2.;

"Gérants C4" a la signification donnée à l'article 7.2.;

"Groupe" la Société et ses filiales à tout moment "Membre du groupe" est à interpréter en conséquence;

"Investisseurs Financiers" signifie chaque personne désignée en tant que tel dans tout pacte d'associés conclu de temps à autre les associés;

"Investisseur Originel" signifie chaque personne désignée en tant que tel dans un pacte d'associés conclu de temps à autre les associés;

"Jour Ouvrable" signifie n'importe quel jour autre qu'un samedi ou un dimanche au cours duquel les banques sont normalement ouvertes à Londres et Luxembourg et Athènes;

"Loi" a la signification donnée à l'article 1;

"Observateurs des Actionnaires A" a la signification donnée à l'article 7;

"OCM" signifie OCM Luxembourg EPF III S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, disposant d'un capital social de 1.127.300 EUR, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 159.343;

"Plan d'Affaires" le plan d'affaires du Groupe convenu entre les associés, tel que modifié de temps à autre;

"Assemblée Générale de Remplacement de Gérants B" a la signification donnée à l'article 7.3.;

"Société" a la signification donnée à l'article 1.;

"Statuts" a la signification donnée à l'article 1.»

Troisième résolution:

Les Associés décident de créer différentes catégories de Gérants C de la Société, de sorte que le conseil de gérance de la Société sera composé de gérants A, de gérants B, de gérants C1, de gérants C2, de gérants C3 et de gérants C4.

Les Associés décident également que les gérants de catégorie C actuels seront requalifiés de la manière suivante:

- M. Jaap Meijer, gérant de catégorie C1;
- M. Arnold Spruit, gérant de catégorie C2;
- Mme Anne-Catherine Grave, gérant de catégorie C3; et
- Mme Catherine Koch, gérant de catégorie C4.

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Pétange, au même jour qu'en tête des présentes.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne comparante, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande des personnes comparantes, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français.

Sur demande des mêmes personnes comparantes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 mars 2016. Relation: EAC/2016/5641. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016082951/335.

(160049515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

LK Buildings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1363 Howald, 3b, rue du Couvent.

R.C.S. Luxembourg B 204.822.

—
STATUTS

L'an deux mil seize, le dixième jour du mois de mars.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1) BUREAU IMMOBILIER LEA KAPPWEILER S à r.l., ayant son siège social à L-1363 Howald, 3B, rue du Couvent, Résidence du Couvent, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 26419, ici représentée par son gérant unique Madame Léa Kappweiler, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1363 Howald, 3B, rue du Couvent, Résidence du Couvent.

2) SOLID CONSTRUCTIONS S.A., ayant son siège social à L-9122 Schieren, 27, Rue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 172734, ici représentée par son administrateur unique Monsieur Marco Junk, administrateur, demeurant professionnellement à L-9122 Schieren, 27, Rue de la Gare.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de «LK BUILDINGS S.A.».

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Hesperange.

Il peut être transféré dans tout autre endroit du Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareilles mesures temporaires seront

prises et portées à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la promotion immobilière et l'exploitation d'une agence immobilière, comprenant notamment l'acquisition, la vente, la gérance, la gestion, la location, l'administration, la construction et la promotion de biens meubles et immeubles, tant pour son propre compte que pour compte de tiers, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle peut à cet effet affecter ses immeubles en hypothèque, contracter des prêts et ouvertures de crédit ainsi que mettre à disposition et consentir des sûretés.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000.-) représenté par cents (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310.-) chacune.

Les actions de la société sont nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire peut prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente neuf de la loi sur les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actionnaires ne peuvent céder leurs actions à un tiers sans l'accord unanime des autres actionnaires.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut-être conférée à un administrateur présent. A titre exceptionnel, le premier président sera nommé par les actionnaires lors de leur première assemblée générale.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration et si l'assemblée générale des actionnaires décide de diviser le conseil d'administration en administrateurs de classe A et administrateurs de classe B, au moins un administrateur de classe A et un administrateur de classe B devront être présents ou représentés.

D'une manière générale, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Un administrateur de classe A conjointement avec un administrateur de classe B ou en cas de désaccord un administrateur de classe A seul peut accorder la délégation de tout ou partie des pouvoirs du conseil d'administration concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Le premier administrateur-délégué sera exceptionnellement nommé par l'Assemblée générale Extraordinaire de constitution.

Art. 10. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par (i) la signature conjointe de l'administrateur délégué et d'un administrateur de la classe opposée, ou (ii) si l'assemblée générale des actionnaires décide de diviser le conseil d'administration en administrateurs de classe A et administrateurs de classe B, par la signature conjointe d'un administrateur de classe A avec un administrateur de classe B, ou par (iii) la signature individuelle de l'un des administrateurs délégués.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera à courir du jour de la constitution de la prédite société, jusqu'au 31 décembre 2016.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le troisième vendredi du mois de mai à 17 heures, et pour la première fois en deux mil 2017 au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les parties comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1. BUREAU IMMOBILIER LEA KAPPWEILER S.à r.l., prénommée, cinquante et une actions,	51
2. SOLID CONSTRUCTIONS S.A., prénommée, quarante-neuf actions	49
Total: CENT ACTIONS	100

Toutes les actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000.- EUR) se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cent euro (EUR 1.100.-).

Les comparants à l'acte sont cependant solidairement tenus vis-à-vis du notaire pour paiement de ces frais.

Assemblée générale extraordinaire

Les parties comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoquées, se sont ensuite constituées en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs de catégorie A et B comme suit:
 - a) Madame Léa Kappweiler, administrateur de sociétés, née le 3 janvier 1957, à Dudelange, demeurant professionnellement à L-1363 Howald, 3B, rue du Couvent, Résidence du Couvent, administrateur de catégorie A,
 - b) Monsieur Claude Felten, ingénieur, né le 1^{er} décembre 1983 à Luxembourg, demeurant à L-9209 Diekirch, 122a, Bamertal., administrateur de catégorie B,
 - c) Monsieur Marco Junk, administrateur, né le 23 février 1973, à Prüm, demeurant professionnellement à L-9122 Schieren, 27, Rue de la Gare, administrateur de catégorie B,
 - d) Monsieur Manfred LEUWER, administrateur, né le 27 septembre 1966 à Gerolstein (D), demeurant professionnellement à L-9122 Schieren, 27, Rue de la Gare, administrateur de catégorie B.

3.- Est appelée aux fonctions d'administrateur-délégué et de président de la Société:

Madame Léa Kappweiler, prénommée.

4.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

Fiduciaire Atten Sadiku & Associés S.à r.l., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 176.782, ayant son siège social à L-5969 Itzig, 83, rue de la Libération.

5. Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes seront de six années et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille vingt-et-un (2021).

6. Le siège social est fixé à l'adresse suivante: L-1363 Howald, 3b, rue du Couvent.

Le notaire instrumentant a rendu les parties comparantes attentives au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les dites parties comparantes.

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clercs et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Léa Kappweiler, Marco Junk, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 11 mars 2016. 1LAC/2016/8268. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Paul Molling.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 15 mars 2016.

Référence de publication: 2016082956/158.

(160049584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

Autodistribution Losch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 268.750,00.

Siège social: L-1818 Howald, 5, rue des Jones.

R.C.S. Luxembourg B 123.152.

EXTRAIT

Suite au décès de Monsieur André Losch, associé de la Société, le 24 mars 2016, l'ensemble des parts sociales appartenant et détenues par Monsieur André Losch dans la Société ont été léguées à la fondation André Losch, Fondation, avec siège social à L-1818 Howald, 5, rue des Joncs, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro G205 et agréée par arrêté grand-ducal du 13 novembre 2009 sous la forme d'une fondation de droit luxembourgeois, en tant que légataire universel en pleine propriété de la succession de M. André Losch et légataire à titre particulier des parts de la Société.

André Losch, Fondation est dès lors l'associé unique de la Société avec effet au 24 mars 2016.

Suite au décès de Monsieur André Losch, gérant unique de la Société, Monsieur Damon Damiani, managing director, demeurant à L-1818 Howald, 5, rue des Joncs, né le 2 janvier 1960, à Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg a été nommé en tant que gérant unique de la Société avec effet au 24 mars 2016 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2016.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2016089921/23.

(160058699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

Aztiq Priority Senior Equity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1726 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 205.116.

Suite à un apport en nature de 20.000 parts sociales de l'associé unique de la Société, Aztiq Finance Holdings S.à r.l., à la société:

- Aztiq Priority Senior Equity Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 5, rue Heienhaff, L-1726 Senningerberg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B205.110,

intervenu lors de la constitution de la société Aztiq Priority Senior Equity Holdings S.à r.l., qui s'est tenue devant notaire en date du 24 mars 2016, les parts de la Société sont désormais détenues comme suit:

Aztiq Priority Senior Equity Holdings S.à r.l. 20.000 parts sociales
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2016.

Aztiq Priority Senior Equity S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2016089922/20.

(160058646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

Aztiq Senior Equity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 205.130.

Suite à un apport en nature de 20.000 parts sociales de l'associé unique de la Société, Aztiq Finance Holdings S.à r.l., à la société:

- Aztiq Senior Equity Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 5, rue Heienhaff, L-1726 Senningerberg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B205.109,

intervenu lors de la constitution de la société Aztiq Senior Equity Holdings S.à r.l., qui s'est tenue devant notaire en date du 24 mars 2016, les parts de la Société sont désormais détenues comme suit:

Aztiq Senior Equity Holdings S.à r.l. 20.000 parts sociales
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2016.

Aztiq Senior Equity S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2016089924/20.

(160058648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

AB Private Credit Investors Middle Market Direct Lending S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 203.560.

Il résulte des résolutions des associés de la Société les décisions suivantes:

- Démission d'Amy Walker de son poste de gérant avec effet au 4 Avril 2016;

- Election de Laurent Jacques, né le 22 Août 1979 à Sedan, France, et résidant professionnellement au 6D route de Trèves L-2633 Senningerberg, au poste de gérant avec effet au 4 Avril 2016 et pour une durée indéterminée;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016089925/12.

(160058431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

Anglo American Liberia Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 164.339.

Le bilan consolidé de la société Anglo American plc au 31 décembre 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2016.

Référence de publication: 2016089943/11.

(160058882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

Antwun S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clémency, 9bis, rue Basse.
R.C.S. Luxembourg B 115.634.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société tenue en date du 4 mars 2016 que le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Anner HOOREMAN, résidant au Neustrasse 8, D-54309 Newel, a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
ANTWUN S.A.
Un mandataire

Référence de publication: 2016089947/15.

(160058607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

APEIRON - MITTELSTANDSKAPITAL OPPORTUNITIES FUND I, SCS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 205.202.

—
STATUTEN

Extrait

Il résulte d'un contrat signé sous seing privé le 10 décembre 2015 à Luxembourg que la société en commandite simple APEIRON - MITTELSTANDSKAPITAL OPPORTUNITIES FUND I, SCS a été constituée en ce même jour.

Gesellschaftsname	APEIRON - MITTELSTANDSKAPITAL OPPORTUNITIES FUND I, SCS
Gesellschaftsform	Kommanditgesellschaft gemäß dem Gesetz von 1915 über Handelsgesellschaften
Gesellschaftssitz	412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg
Gesellschaftszweck	Zweck der Gesellschaft ist es (a) Investitionen jeglicher Art, wie in der von Zeit zu Zeit ergänzt oder geänderten vertraulichen Emissionserklärung der Gesellschafter (Partnership's Confidential Offering - Memorandum "COM") beschrieben, zu tätigen, (b) diese Investitionen zu verwalten, zu beaufsichtigen und diese zu veräußern und (c) während dieser Tätigkeit gelegentlich oder zusätzlich zu gewährleisten, was der Komplementär für notwendig oder ratsam erachtet. Die Gesellschaft wird insbesondere kleine und mittelgroße Unternehmen (small and medium enterprises - "SME") mit Sitz in Gerichtsbarkeiten und charakterisiert, wie im COM näher beschrieben, anvisieren. Die Gesellschaft kann unter anderem in Eigenkapital, Eigenkapital wie Wertpapiere, Schuldtitel wie z.B. Kredite und Anleihen, Schuldverschreibungen oder gleichwertige Instrumente ("Wertpapiere") investieren. Die Gesellschaft wird in Derivate ausschließlich zu Sicherungszwecken investieren. Die Gesellschaft wird keine Leerverkäufe durchführen und wird nicht in Finanzinstrumente investieren.
Gesellschaftskapital	(a) Das Gründungskapital beträgt EUR 2.-. Aufgeteilt in einen Komplementäranteil und 1 Kommanditanteil, von beiden Parteien vollständig bezahlt. (b) Die Anteile wurden als Bareinlage eingebracht
Gründung und Auflösung	Die Gesellschaft wurde am 10. Dezember 2015 gegründet und wird am 28. Februar 2026 aufgelöst.
Geschäftsjahr	Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember. Das erste Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am Tag der Gründung und endet am 31. Dezember 2016.
AIFM	SGG Fund Management SA, eine im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister RCS eingetragene Aktiengesellschaft (société anonyme), mit Geschäftssitz in 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg.
Wirtschaftsprüfer Komplementär	KPMG Luxembourg, 39, Avenue John F. Kennedy, L-1899 Luxembourg apeiron GP S.à r.l., eine nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg gegründete und im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister RCS unter der Nummer B201904 eingetragene Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit Geschäftssitz in 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg und einem Gesellschaftskapital von EUR 12.500.

Geschäftsführender Kommanditist	taxINvest Management GmbH, eine nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg gegründete und im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister RCS unter der Nummer B 198844 eingetragene Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit Geschäftssitz in 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Großherzogtum Luxemburg.
Geschäftsführung	Die Geschäftsführung der Gesellschaft obliegt ausschließlich dem Komplementär und dem geschäftsführenden Kommanditisten (unmittelbar handelnd oder durch ordnungsgemäß bestellte Vertreter). Der Komplementär, als auch der geschäftsführende Kommanditist haben die vollständige Kontrolle über das Unternehmen, Vermögenswerte, Leitung und Geschäfte der Gesellschaft, einschließlich und ohne Einschränkung, die Befugnis jeden Verwalter, Geschäftsführer, Vertreter, Wirtschaftsprüfer, Depotbanken, Verwahrstellen, Gutachter oder andere Berater im Rahmen der Angelegenheiten der Gesellschaft einzusetzen. Beide haben für und im Namen der Gesellschaft jegliche Ziele und Zwecke der Gesellschaft auszuführen und alle Handlungen vorzunehmen und in alle Verträge einzutreten und zu erfüllen und andere Unternehmen, die der Komplementär oder der geschäftsführende Kommanditist in ihrem eigenen Ermessen als notwendig oder ratsam erachten, zu erwerben und Veräußerungen aller Investitionen zu tätigen.
Gründungskommanditist	VISION 3000 enterprises GmbH, eine nach deutschem Recht gegründete und im Handels- und Gesellschaftsregister des Amtsgericht Neuss unter Nummer HRB 18141 eingetragene Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Geschäftssitz in Weilerhöfe 4, D-41564 Kaarst, Deutschland.

Référence de publication: 2016089949/65.

(160058793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

Arcueil SCS, Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 40.000.001,00.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 197.945.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2015 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2016089950/11.

(160058663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

ARE Deichtor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 11.204.103,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippman.

R.C.S. Luxembourg B 163.238.

Extrait des résolutions des actionnaires de la Société en date du 1^{er} avril 2016

Les actionnaires de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Richard Douglas Edwards en tant que Gérant de la Société avec effet au 1 avril 2016;
- d'accepter la démission de Paul Lawrence en tant que Gérant de la Société avec effet au 4 avril 2016;
- de nommer Benjamin Koch, né le 25 mars 1977 à Marburg, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au Jahnstraße 54-64, 63150 Heusenstamm, Allemagne en tant que Gérant de la Société avec effet au 1^{er} avril 2016 et ce pour une durée illimitée;
- de nommer Stephen Osmont, né le 14 mai 1978 à Jersey, ayant son adresse professionnelle au 1^{er} étage, Centre Descartes, 287-289 Route d'Arlon, L-1150, Luxembourg, en tant que Gérant de la Société avec effet au 4 avril 2016 et ce pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2016.

Référence de publication: 2016089952/20.

(160058930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

Algerian Saudi Leasing Holdings, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 35.413.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2016.

Pour Algerian Saudi Leasing Holdings

Référence de publication: 2016089933/11.

(160058735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

Alter-Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8310 Capellen, 56, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 107.433.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le jeudi 7 avril 2016.

Pour la société

Me Martine DECKER

Notaire

Référence de publication: 2016089934/13.

(160058580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

AM International Resorts S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 141.083.

Résolutions de l'associé unique de la société du 29 janvier 2016

L'Associé unique prend la résolution suivante:

1. Le mandat du gérant, Madame Colette WOHL, est prolongé jusqu'au jour de l'assemblée générale qui se tiendra en 2020.

Pour extrait conforme

Mullen Real Estate holding LLC

Signature

Référence de publication: 2016089935/15.

(160058582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

BV Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Andreas Audit Services S.à r.l.).

Siège social: L-4974 Dippach, 36, rue Belle-Vue.
R.C.S. Luxembourg B 180.044.

L'an deux mille seize, le vingt-cinq mars.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

La société de droit de Hong Kong «GREENLINE EQUITY LIMITED», ayant son siège social à 4/F, 30 Canton Road, bâtiment Silvercord Centre, Kowloon, Hong Kong, enregistrée au registre des sociétés de Hong Kong sous le numéro 1997046,

détentrice de douze mille cinq cents (12.500) parts sociales,

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Thanh NGUYEN, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Bertrange, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 15 mars 2016, laquelle

procuration, après avoir été signée « ne varietur » par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité de seule associée de la société à responsabilité limitée "ANDREAS AUDIT SERVICES S. à r.l." (numéro d'identité 2013 24 39 126), avec siège social à L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 180.044, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 14 août 2013, publié au Mémorial C, numéro 2658 du 24 octobre 2013,

requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social à L-4974 Dippach, 36, rue Belle-Vue.

Suite à ce transfert de siège social, l'associée unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

a) version anglaise:

" **Art. 5. (First paragraph).** The registered office is established in the municipality of Dippach."

b) version française:

" **Art. 5. (Alinéa 1^{er}).** Le siège social est établi dans la Commune de Dippach."

Deuxième résolution

L'associée unique décide de changer la dénomination sociale en «BV Management s.à r.l.».

Suite à ce changement de dénomination, l'associée unique décide de modifier l'article 4 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

a) version anglaise:

" **Art. 4.** The private limited liability Company will have the name «BV Management s.à r.l.» "

b) version française:

" **Art. 4.** La Société à responsabilité limitée aura la dénomination «BV Management s. à r.l.» "

Troisième résolution

L'associée unique décide de modifier l'alinéa 2.1 de l'article 2 des statuts, relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

a) version anglaise:

" **Art. 2. (Paragraph 2.1).** The Company acts as corporate director in non commercial activities companies."

b) version française:

" **Art. 2. (Alinéa 2.1).** La Société agit à titre d'administrateur de sociétés n'ayant pas d'activités commerciales."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à six cent cinquante euros (€ 650.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: NGUYEN, A. WEBER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 31 mars 2016. Relation: 1LAC/2016/10587. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 11 avril 2016.

Référence de publication: 2016089936/58.

(160058845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

**Consulting & Financial Administration S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Andreas Management Services S.à r.l.).**

Siège social: L-4393 Pönpierre, 23, Grand-Rue.

R.C.S. Luxembourg B 179.712.

L'an deux mille seize, le vingt-cinq mars.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

La société de droit de Hong Kong «GREAT SKY GROUP HOLDINGS LIMITED», ayant son siège social à 4/F, 30 Canton Road, bâtiment Silvercord Centre, Kowloon, Hong Kong, enregistrée au registre des sociétés de Hong Kong sous le numéro 2295099,

détenrice de douze mille cinq cents (12.500) parts sociales,

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant professionnellement à Bascharage, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 14 mars 2016, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité de seule associée de la société à responsabilité limitée "ANDREAS MANAGEMENT SERVICES S. à r.l." (numéro d'identité 2013 24 36 682), avec siège social à L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 179.712, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 14 août 2013, publié au Mémorial C, numéro 2511 du 10 octobre 2013,

requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social à L-4393 Pönpierre, 23, Grand-Rue.

Suite à ce transfert de siège social, l'associée unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

a) version anglaise:

" **Art. 5. (First paragraph).** The registered office is established in the municipality of Mondercange."

b) version française:

" **Art. 5. (Alinéa 1^{er}).** Le siège social est établi dans la commune de Mondercange."

Deuxième résolution

L'associée unique décide de changer la dénomination sociale en «Consulting & Financial Administration s.à r.l.», en abrégé «CFA s. à r.l.».

Suite à ce changement de dénomination, l'associée unique décide de modifier l'article 4 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

a) version anglaise:

" **Art. 4.** The private limited liability Company will have the name «Consulting & Financial Administration s.à r.l.», abbreviated «CFA s. à r.l.»"

b) version française:

" **Art. 4.** La Société à responsabilité limitée aura la dénomination «Consulting & Financial Administration s.à r.l.», en abrégé «CFA s. à r.l.»"

Troisième résolution

L'associée unique décide de modifier l'alinéa 2.1 de l'article 2 des statuts, relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

a) version anglaise:

" **Art. 2. (Paragraph 2.1).** The Company acts as economic and financial advisor and will render the financial administration to those companies."

b) version française:

" **Art. 2. (Alinéa 2.1).** La Société agit en tant que conseiller économique et prestataire de services administratifs aux entreprises."

83162

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à six cent cinquante euros (€ 650.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J-M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 31 mars 2016. Relation: 1LAC/2016/10588. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 11 avril 2016.

Référence de publication: 2016089937/63.

(160058877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

Arista SA SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 132.056.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 30 avril 2015, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Alain Heinz, administrateur de catégorie B, avec adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg

- Mette Skov, administrateur de catégorie A, avec adresse au 6, Kampmannsgade 1, 1604 Copenhague V, Danemark

- Frantz Palludan, administrateur de catégorie A, avec adresse au 16, Frederiksberggade, 1459 Copenhague, Danemark

- Nikolaj Stampe, administrateur de catégorie A, avec adresse au 3, Tuborg Boulevard, 2900 Hellerup, Danemark

- Peer Munkholt, gérant de catégorie A, avec adresse au 4, Bremerholm, 1069 Copenhague K, Danemark

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016.

2. Renouvellement du mandat de réviseur d'entreprises agréé de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2016.

Référence de publication: 2016089953/22.

(160058878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

Atelier 3 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-9390 Reisdorf, 2, route de la Sûre.

R.C.S. Luxembourg B 96.067.

Auszug aus der außerordentlichen Generalversammlung vom 18. Juli 2014:

Erster Beschluss

Das Mandat des Verwaltungsratsmitgliedes und des delegierten des Verwaltungsrates, Herrn Walter Orth, wohnhaft 7, Haerewiss, L-6315 Beaufort, wird mit heutigem Datum verlängert. Das Mandat endet mit Ablauf der im Jahr 2019 stattfindenden ordentlichen Generalversammlung.

Zweiter Beschluss

Es wird festgestellt, dass der Sitz des Verwaltungsratsmitgliedes Office Center Warken S.A., eingetragen beim RCS Luxembourg unter der Nummer B 147.643, 16, route de la Sûre in L-9390 Reisdorf, und die berufliche Anschrift des Vertreters der Gesellschaft, Herrn Walter Orth, 16, route de la Sûre in L-9390 Reisdorf, lauten.

Reisdorf, den 18. Juli 2014.

Walter Orth / Heike Waehnert / Office Center Warken S.A.

Référence de publication: 2016089960/18.

(160059102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

AXA Infrastructure Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.807.221,00.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 161.787.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-ninth day of March,

Before Maître Alex WEBER, notary residing in Bascharage, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, which last will remain the depositary of the present deed,

There appeared:

AXA Infrastructure Fund III S.C.A., SICAR, a société d'investissement en capital à risque under the form of a société en commandite par actions governed by the laws of Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 154953 (the "Shareholder"),

hereby represented by Mrs. Joan-Sophie KIENER-WEGMANN, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 25th March 2016.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of AXA Infrastructure Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a corporate capital of one million seven hundred eighty-eight thousand eight hundred ninety-one euro (EUR 1,788,891.-), with registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary of 8 June 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2144 of 13 September 2011 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 161787 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary of 3rd March 2016 and not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of eighteen thousand three hundred thirty euro (EUR 18,330.-) so as to raise it from its present amount of one million seven hundred eighty-eight thousand eight hundred ninety-one euro (EUR 1,788,891.-) to an amount of one million eight hundred seven thousand two hundred twenty-one euro (EUR 1,807,221.-).

2 To issue eighteen thousand three hundred thirty (18,330) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares, with payment of a share premium in a total amount of one million eight hundred fourteen thousand six hundred seventy euro (EUR 1,814,670.-) by AXA Infrastructure Fund III S.C.A., SICAR and to accept payment in full for such new shares by a contribution in cash.

4 To amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of eighteen thousand three hundred thirty euro (EUR 18,330.-) so as to raise it from its present amount of one million seven hundred eighty-eight thousand eight hundred ninety-one euro (EUR 1,788,891.-) to an amount of one million eight hundred seven thousand two hundred twenty-one euro (EUR 1,807,221.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue eighteen thousand three hundred thirty (18,330) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared AXA Infrastructure Fund III S.C.A., SICAR, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy.

The Shareholder declared to subscribe for the eighteen thousand three hundred thirty (18,330) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, with payment of a share premium in a total amount of one million eight hundred

fourteen thousand six hundred seventy euro (EUR 1,814,670.-) and to make payment in full for such new shares by a contribution in cash.

The amount of one million eight hundred thirty-three thousand euro (EUR 1,833,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Third resolution

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the new shares according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

“ **Art. 5. Corporate Capital.** The issued capital of the Company is set at one million eight hundred seven thousand two hundred twenty-one euro (EUR 1,807,221.-) divided into one million eight hundred seven thousand two hundred twenty-one (1,807,221) shares. Each issued share has a nominal value of one euro (EUR 1.-), and is fully paid up.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand seven hundred euro (EUR 2,700.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Bascharage by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le vingt-neuvième jour de mars,

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire du présent acte,

A comparu:

AXA Infrastructure Fund III S.C.A., SICAR, une société d'investissement en capital à risque sous la forme d'une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite au Registre des Sociétés et du Commerce de Luxembourg sous le numéro B 154953 (l'«Associé»),

représenté aux fins des présentes par Madame Joan-Sophie KIENER-WEGMANN, employée privée, domiciliée professionnellement à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 25 mars 2016.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de AXA Infrastructure Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social d'un million sept cent quatre-vingt-huit mille huit cent quatre-vingt-onze euros (EUR 1.788,891,-), avec siège social au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire sous-signé du 8 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2144 du 13 septembre 2011 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161787 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné du 3 mars 2016, et non encore publié au mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de dix-huit mille trois cent trente euros (EUR 18.330,-) pour le porter de son montant actuel de un million sept cent quatre-vingt-huit mille huit cent quatre-vingt-onze euros (EUR 1.788.891,-) à un million huit cent sept mille deux cent vingt-et-un euros (EUR 1.807.221,-).

2 Émission de dix-huit mille trois cent trente (18.330) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total d'un million huit cent quatorze mille six cent soixante-dix euros (EUR 1.814.670,-) par AXA Infrastructure Fund III S.C.A., SICAR à libérer intégralement en espèces.

4 Modification de l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de dix-huit mille trois cent trente euros (EUR 18.330,-) pour le porter de son montant actuel d'un million sept cent quatre-vingt-huit mille huit cent quatre-vingt-onze euros (EUR 1.788.891,-) à un million huit cent sept mille deux cent vingt-et-un euros (EUR 1.807.221,-).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre dix-huit mille trois cent trente (18.330) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu AXA Infrastructure Fund III S.C.A, SICAR, prénommée, en vertu d'une procuration susmentionnée.

L'Associé a déclaré souscrire dix-huit mille trois cent trente (18.330) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total d'un million huit cent quatorze mille six cent soixante-dix euros (EUR 1.814.670,-) et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en numéraire.

Le montant total d'un million huit cent trente-trois mille euros (EUR 1.833.000,-) a dès lors été à la disposition de la Société, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les nouvelles parts sociales conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital émis de la Société est fixé à un million huit cent sept mille deux cent vingt-et-un euros (EUR 1.807.221,-) représenté par un million huit cent sept mille deux cent vingt-et-une (1.807.221) parts sociales. Chaque part sociale a une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) et est entièrement libérée.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille sept cents euros (EUR 2.700,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Bascharage, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: J.-S. KIENER-WEGMANN, DELOSCH.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 05 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/10974. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 08 avril 2016.

Référence de publication: 2016089962/153.

(160058804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

AXL International, Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 59, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 152.256.

Monsieur Frédéric J.H.P. TONUS, né le 21 novembre 1973 à Rocourt (Belgique), demeurant à 7A, Juddegaass, L-8281 Kehlen, démissionne de son poste d'administrateur de la Société.

Luxembourg, le 21 décembre 2015.

Référence de publication: 2016089963/10.

(160058940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

Balbec LX GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560 A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 205.204.

STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the first day of April.

Before Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Balbec Capital L.P., a partnership organized under the laws of Delaware, having its registered office at 2711 Centerville Road, City of Wilmington, Country of New Castle, Delaware 19808, filed under number 4777692,

here represented by:

Maître Valérie LASKOWSKI, lawyer, residing professionally in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is the holding of partnership interests in Insolve II LX Partners, a special limited partnership (société en commandite spéciale) and in any other partnership(s) in which it may hold participations and/or partnership interests, and to act as general partner thereof.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of which the Company is a member such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name "Balbec LX GP S.à r.l.".

Art. 5. Registered office. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Capital. The Company's corporate capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares of EUR 1.- (one Euro) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by a pro-vote of the shareholders representing 3/4 of the

corporate capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the corporate capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Modification of the capital. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 13 of these Articles.

Art. 8. Payments. Each share entitles to a fraction of the corporate assets of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Multiple beneficiaries. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Art. 11. Management of the company. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of manager(s) of category A and manager(s) of category B. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 11 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers formed by a manager (managers) of category A and a manager (managers) of category B.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two members of the board of managers, obligatorily one manager of category A and one manager of category B.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may sub-delegate his/their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings, whereby signatures may be executed on separate counterparts each of which is an original but all of which together will constitute one and the same instrument.

Art. 12. Managers liability. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 13. Shareholders' meeting, Shareholders' resolutions, Amendment to the articles. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the corporate capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's corporate capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 14. Financial year. The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st December 2016.

Art. 15. Annual accounts. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. Distribution of profits, Legal reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%)

of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s).

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the shareholders.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 17. Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 18. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The 12,500 (twelve thousand five hundred) shares have been subscribed by Balbec Capital LP, prenamed.

Balbec Capital LP, prenamed, represented as stated here above, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Resolutions of the sole shareholder

- 1) The Company will be administered by the following managers:
 - Arpad Sebe, born in Saskatoon (Canada) on 25 March 1981, with professional address at Balbec Asset Management, 26 Avenue Notre Dame, 6000 Nice, France, category A manager; and
 - Scott Gilbert, born in South Dakota (United States of America) on 2 September 1968, with private address at 24 W Marshall Ave. Phoenix AZ 85013 -1813 (USA), category A manager.
 - Thierry Drinka, born in Laon (France) on 11 October 1968, with professional address at 2-4 rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg, category B manager.
 - Valérie Warland, born in Namur (Belgium) on 9 May 1972, with professional address at 11, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, category B manager.
- 2) The address of the Company is fixed in 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Law and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, duly represented, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, acting as here above stated, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le premier jour du mois d'avril.

Par devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Balbec Capital L.P., une société de droit de l'Etat du Delaware, établie et ayant son siège social à 2711 Centerville Road, City of Wilmington, Country of New Castle, Delaware 19808, enregistrée sous le numéro 4777692, ici représentée par:

Maître Valérie LASKOWSKI, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé.

La procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée ainsi qu'il a été dit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet la détention de parts d'intérêt dans Insolve II LX Partners, une société en commandite spéciale et dans toute autre société en commandite dans laquelle elle détient des participations ou parts d'intérêt et d'y exercer la fonction d'associé commandité.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, telle que notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations ou d'instruments de dette similaires.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Nom. La Société aura la dénomination: "Balbec LX GP S.à r.l."

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote favorable des associés représentant trois quarts (3/4) du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Modification du capital. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 13 des présents Statuts.

Art. 8. Paiements. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Bénéficiaires multiples. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Cession de parts. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 et 190 de la Loi.

Art. 11. Gestion de la société. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance composé de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article 11 aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance composé d'un (des) gérant(s) de catégorie A et d'un (des) gérant(s) de catégorie B.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance, dont obligatoirement un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, les signatures pouvant être apposées sur différents exemplaires, chaque exemplaire étant un original mais tous les exemplaires ensemble constituant le même document.

Art. 12. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 13. Assemblées générales, Décision des associés, Modifications des statuts. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 14. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2016.

Art. 15. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 16. Distribution de bénéfices, Réserve légale. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 17. Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 18. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ont été souscrites par Balbec Capital LP, prénommée.

Balbec Capital LP, prénommée, représentée ainsi qu'il a été dit, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Résolution de l'associé unique

1) La Société sera administrée par les gérants suivants:

- Arpad Sebe, né à Saskatoon (Canada) le 25 Mars 1981, avec adresse professionnelle à Balbec Asset Management, 26 Avenue Notre Dame, 6000 Nice, France, gérant de catégorie A; et
- Scott Gilbert, né à South Dakota (Etats Unis d'Amérique) le 2 Septembre 1968, avec adresse privée au 24 W Marshall Ave. Phoenix AZ 85013 -1813 (USA), gérant de catégorie A; et
- Thierry Drinka, né à Laon (France) le 11 Octobre 1968, avec adresse professionnelle au 2-4 rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg, gérant de catégorie B.
- Valérie Warland, née à Namur (Belgique) le 9 mai 1972, avec adresse professionnelle au 11, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, gérante de catégorie B.

2) L'adresse de la Société est fixée au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la Loi et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimées approximativement à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante susnommée, dûment représentée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, agissant ainsi qu'il a été dit, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. LASKOWSKI, DELOSCH.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 05 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/10981. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 08 avril 2016.

Référence de publication: 2016089965/292.

(160058851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

Bamboo Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 172.085.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 6 avril 2016

En date du 6 avril 2016, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de nommer Monsieur Martin CURWEN, né le 5 octobre 1945 à Mumbai, Inde, résidant à l'adresse suivante: 11, rue Schetzel, L-6997 Oberanven, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2016 et qui se tiendra en 2017;
- de nommer Monsieur Justin Richard LOASBY, né le 22 mai 1947 à Londres, Royaume-Uni, résidant à l'adresse suivante: 5, rue Nico Klopp, L-1861 Luxembourg, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2016 et qui se tiendra en 2017.

Le conseil d'administration de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Xavier SABATIER, administrateur
- Monsieur Jean-Philippe DE SCHREVEL, administrateur
- Monsieur Bulent GÜLTEKIN, administrateur
- Madame Janet VOÛTE, administrateur
- Monsieur Michel FLEURIET, administrateur

- Monsieur Fadi ARBID, administrateur
- Monsieur Martin CURWEN, administrateur
- Monsieur Justin Richard LOASBY, administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2016.

Bamboo Finance

Signature

Référence de publication: 2016089966/29.

(160058458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

Borny Partners 66 SC, Société Civile.

Siège social: L-3752 Rumelange, 2, rue Saint Sébastien.

R.C.S. Luxembourg E 5.881.

— STATUTS

1. Monsieur Michel Zingerlé-Blimer, né le 18 juin 1969 à Metz (Dépt.57--France), de nationalité française, demeurant professionnellement 2, rue Saint Sébastien à Rumelange (L-3752),

2. La société Dornstatt Group S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est sis 2, rue Saint Sébastien à Rumelange (L-3752) enregistrée au R.C.S de Luxembourg sous le numéro B.148645, représentée ici par son Administrateur Michel Zingerlé-Blimer,

Lesquels comparants ont décidé d'acter les statuts d'une Société Civile particulière qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit ce jour:

Art. 1^{er}. Il est formé une Société Civile régie par la loi de 1915 sur les Sociétés Commerciales et Civiles, telle qu'elle a été modifiée par les lois subséquentes et notamment par les articles 1832 et suivants du Code Civil luxembourgeois.

Art. 2. La Société a, dans la limite d'opérations à caractère strictement civil, pour objet la mise en commun de moyens utiles à l'exercice de l'activité de ses membres tout en veillant à l'indépendance technique et morale de chaque associé. Elle peut notamment acquérir, louer ou échanger les installations, appareillages et véhicules nécessaires. Elle peut encore engager le personnel auxiliaire utile à la réalisation de l'objet social.

La société a aussi pour objet l'acquisition, la mise en valeur, la location et la gestion d'immeubles, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société pourra aussi, toujours dans la limite d'opérations à caractère strictement civil, prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, acquérir par achat, souscription ou de toute autre manière, vendre, échanger des titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces. Elle pourra assurer la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société pourra, en outre, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques. La société pourra aussi effectuer toutes opérations mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou de nature à en faciliter la réalisation, pourvu que ces opérations ne portent pas atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

Art. 3. La dénomination est Borny Partners 66 SC. Cette dénomination sociale doit figurer sur tous les actes et documents émanant de la société et destinés aux tiers.

Art. 4. Le siège social est établi à Rumelange. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Rumelange par simple décision de la gérance. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision des associés réunis en assemblée générale.

Si, en raison d'événements politiques ou de guerre, ou plus généralement en cas de force majeure, il y avait obstacle ou difficulté à l'accomplissement des actes qui doivent être exécutés au siège ci-dessus fixé, le gérant, en vue d'éviter de compromettre la gestion de la société, pourra transférer provisoirement le siège social dans un autre pays mais le siège sera retransféré au lieu d'origine dès que l'obstacle ayant motivé son déplacement aura disparu.

Pendant le transfert provisoire, la société conservera la nationalité luxembourgeoise et restera soumise à la législation luxembourgeoise.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée. Elle pourra être dissoute par décision de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 6. Le capital social est fixé à 300 EUR (Trois Cents Euros), répartis en 100 (Cent) parts de 3 EUR (trois Euros) chacune et constitué par apport en numéraire.

Art. 7. En raison de leur apport, il est attribué 99 (Quatre-vingt-dix-neuf) parts à Monsieur Zingerlé-Blimer et 1 (Une) part à Dornstatt Group S.A., les comparants ci-dessus mentionnés. La mise des associés ne pourra être augmentée que de

leur accord représentant au moins 50% des parts. L'intégralité de l'apport devra être libérée sur demande du gérant ou des associés.

Art. 8. Les parts sociales sont cessibles entre associés. Elles sont incessibles entre vifs ou pour cause de mort à des tiers non-associés sans l'accord unanime de tous les associés restants. En cas de transfert par l'un des associés de ses parts sociales, les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ses parts, à un prix fixé entre associés et agréé d'année en année lors de l'assemblée générale statuant le bilan et le résultat de chaque exercice. Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quote-part dans le capital restant.

Art. 9. Le décès ou la déconfiture de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la société. Si les associés survivants n'exercent pas leur droit de préemption en totalité, la société continuera entre les associés et les héritiers de l'associé décédé. Toutefois, les héritiers devront, sous peine d'être exclus de la gestion et des bénéfices jusqu'à régularisation, désigner dans les quatre mois du décès l'un d'eux ou un tiers qui les représentera dans tous les actes intéressant la Société.

Art. 10. La Société est administrée par un ou deux (2) gérants, associés ou non, nommés à l'unanimité de tous les associés pour une durée indéterminée. En cas de pluralité de gérants, les deux co-gérants constituent un Conseil de gérance. Ces gérants, respectivement le gérant unique, sont révocables Ad Nutum à la majorité qualifiée des trois-quarts (75%) des voix des associés présents ou représentés. Ils exercent leurs fonctions à titre bénévole.

Art. 11. Le gérant unique, respectivement le Conseil de gérance, est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la Société. Envers les tiers, la Société se trouve valablement engagée par la seule signature individuelle de son gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature obligatoirement conjointe des deux gérants.

Art. 12. Le bilan est soumis à l'approbation des associés, qui décident de l'emploi des bénéfices. Les bénéfices sont répartis entre les associés en proportion de leurs parts sociales.

Art. 13. Les pertes et dettes de la Société sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la Société. Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du Code Civil.

Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, et qui ne portent pas la signature de tous les associés, les mandataires de la société devront, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent, par suite de cette renonciation, intenter d'actions et de poursuites que contre la société et uniquement sur les biens qui lui appartiennent.

Art. 14. L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent sur convocation du gérant ou sur convocation d'un des associés. Une assemblée statutaire aura lieu, à 15 heures, obligatoirement le deuxième jeudi du mois de juin de chaque année afin de délibérer du bilan, du résultat de l'année écoulée et pour fixer la valeur des parts conformément à l'article 6. L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix. Toutes modifications des statuts doivent être décidées à l'unanimité des associés.

Art. 15. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le gérant, respectivement les co-gérants, ou par les associés selon le cas, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont à sa charge, en raison de sa constitution à 200,-EUR (Deux Cents Euros).

Assemblée générale extraordinaire

A l'instant, les parties comparantes, Monsieur Zingerlé-Blimer et Dornstatt Group S.A. représentée ici par son Administrateur Michel Zingerlé-Blimer précité, représentant l'intégralité du capital social se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent comme dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement convoquée et régulièrement constituée, elles ont pris les résolutions suivantes:

1. Monsieur M. Zingerlé-Blimer, précité, est nommé gérant,
2. La société Dornstatt Group S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est sis 2, rue Saint Sébastien à Rumelange (L-3752) enregistrée au R.C.S de Luxembourg sous le numéro B.148645 est nommée co-gérant.
3. Le siège de la Société civile est établi 2, rue Saint Sébastien à Rumelange (L-3752).
4. L'adresse postale de la société est: Borny Partners 66 SC - C/o Dornstatt Group S.A. - 2, rue Saint Sébastien - L-3752 Rumelange.
5. L'assemblée générale des associés donne mandat et pouvoir de signature à la société Dornstatt Group S.A., respectivement son administrateur, aux fins de satisfaire aux formalités d'enregistrement et de publication des décisions ci-dessus rappelées.

Lu, accepté et signé par les parties intervenantes le 02 avril 2016 à Rumelange, en trois exemplaires de trois pages chacun.

Dornstatt Group S.A.
Michel Zingerlé-Blimer

Référence de publication: 2016089976/106.

(160058558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

Boussard & Gavaudan SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 190.584.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 4 avril 2016

En date du 4 avril 2016, l'Assemblée Générale des Actionnaires a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Manuel Kalbreier, en qualité d'Administrateur, avec effet au 9 mars 2015,
- de ratifier la cooptation de Monsieur François-Xavier Baud, en qualité d'Administrateur, avec effet au 9 mars 2015, en remplacement de Monsieur Kalbreier, démissionnaire,
- de renouveler le mandat de Monsieur François-Xavier Baud, en qualité d'Administrateur, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui se tiendra en 2020,
- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, 2 rue Gerhard Mercator, 2182 Luxembourg, en qualité de Réviseur d'Entreprises agréé jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui se tiendra en 2017.

Luxembourg, le 5 avril 2016.

Pour extrait sincère et conforme
Pour Boussard & Gavaudan Sicav
Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2016089979/20.

(160058719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

Bromford Intermediate Holdco (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 204.745.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2016.

Maître Léonie GRETHEN
Notaire

Référence de publication: 2016089982/13.

(160058706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

BI SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 116.116.

Le bilan au 31 décembre 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 07 avril 2016.

Pour BI SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
RBC Investor Services Bank S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2016089987/14.

(160058686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

Brax Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 110.267.

EXTRAIT

Il est porté à la connaissance du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci:

- que Madame Rika Mamdy, née le 04 novembre 1946 à Diksmuide (Belgique), avec adresse professionnelle 12D, Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, est le représentant permanent de la société Nationwide Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99746 et ayant son siège social au 12 Impasse Drosbach, bâtiment D, L-1882 Luxembourg, à partir du 1^{er} décembre 2015 et ce en remplacement de Monsieur Patrick Goldschmidt.

- que Madame Rika Mamdy, née le 04 novembre 1946 à Diksmuide (Belgique), avec adresse professionnelle 12D, Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg est le représentant permanent de la société Tyndall Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99747 et ayant son siège social au 12 Impasse Drosbach, bâtiment D, L-1882 Luxembourg, à partir du 1^{er} décembre 2015 et ce en remplacement de Monsieur Jean-Bernard Zeimet.

- que Madame Rika Mamdy, née le 04 novembre 1946 à Diksmuide (Belgique), avec adresse professionnelle 12D, Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, est le représentant permanent de la société Alpmann Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99739 et ayant son siège social au 12 Impasse Drosbach, bâtiment D, L-1882 Luxembourg, à partir du 1^{er} décembre 2015 et ce en remplacement de Monsieur Patrick Goldschmidt

Luxembourg, le 15 mars 2016.

Pour Brax Investments S.A.

Référence de publication: 2016089991/24.

(160058437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

BSH électroménagers S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1259 Senningerberg, 13-15, Z. I. Breedewues.

R.C.S. Luxembourg B 99.154.

Auszug aus dem Berichtende Einreichung Betreffend Änderungseintragung unter nummer L160057424 vom 6. April 2016

Aus dem Umlaufbeschluss der Mitglieder des Verwaltungsrats der Gesellschaft vom 17. März 2016 geht hervor, dass die Zeichnungsberechtigung von Herrn Styn Frans De Coster im Rahmen seines Mandats als täglicher Geschäftsführer (délégué à la gestion journalière) der Gesellschaft wie folgt festgelegt wurde:

„Im Rahmen der täglichen Geschäftsführung wird die Gesellschaft durch die Einzelunterschrift von Herrn DE COSTER, beziehungsweise durch die Einzelunterschrift von Herrn Stefan TRYBA, geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied der Klasse A der Gesellschaft, verpflichtet. Ferner ist die Unterschrift von Herrn DE COSTER oder von Herrn TRYBA zwingend erforderlich für alles was die Handlungsgenehmigung der Gesellschaft für eine gewerbliche Tätigkeit betrifft.“

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für gleichlautenden Auszug

Die Gesellschaft

Référence de publication: 2016089993/19.

(160058594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

Alabama S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 61, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 150.979.

Monsieur Frédéric J.H.P. TONUS, né le 21 novembre 1973 à Rocourt (Belgique), demeurant à 7A, Juddegaass, L-8281 Kehlen, démissionne de son poste d'administrateur de la Société.

Luxembourg, le 21 décembre 2015.

Référence de publication: 2016089930/10.

(160058931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

Arthur, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.
R.C.S. Luxembourg B 36.517.

—
EXTRAIT

Il est porté à la connaissance du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci:

- que Madame Rika Mamdy, née le 4 novembre 1946 à Diksmuide (Belgique), avec adresse professionnelle 12D, Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, est le représentant permanent de la société Nationwide Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99746 et ayant son siège social au 12 Impasse Drosbach, bâtiment D, L-1882 Luxembourg, à partir du 1^{er} décembre 2015 et ce en remplacement de Monsieur Patrick Goldschmidt.

- que Madame Rika Mamdy, née le 4 novembre 1946 à Diksmuide (Belgique), avec adresse professionnelle 12D, Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg est le représentant permanent de la société Tyndall Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99747 et ayant son siège social au 12 Impasse Drosbach, bâtiment D, L-1882 Luxembourg, à partir du 1^{er} décembre 2015 et ce en remplacement de Monsieur Jean-Bernard Zeimet.

- que Madame Rika Mamdy, née le 4 novembre 1946 à Diksmuide (Belgique), avec adresse professionnelle 12D, Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, est le représentant permanent de la société Alpmann Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99739 et ayant son siège social au 12 Impasse Drosbach, bâtiment D, L-1882 Luxembourg, à partir du 1^{er} décembre 2015 et ce en remplacement de Monsieur Patrick Goldschmidt.

Luxembourg, le 15 mars 2016.

Pour Arthur

Référence de publication: 2016089958/24.

(160058528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

Bäckerei vum Séi s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-9166 Mertzig, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 102.137.

—
Auszug einer Anteilsabtretung und außerordentliche Generalversammlung vom 31.12.2015

Folgende Beschlüsse wurden festgehalten:

- Anteilsabtretung von Herrn Joseph NEUBERG an Herrn Jean-Marie NEUBERG von 250 Anteilen

Alleiniger Gesellschafter ist infolgedessen Herr Jean-Marie NEUBERG

- Rücktritt des Geschäftsführers Herrn Joseph NEUBERG

Herr Jean-Marie NEUBERG bleibt alleiniger Geschäftsführer. Er kann die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift verpflichten.

Unterschriften.

Référence de publication: 2016089964/16.

(160058564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

PHM Holdco 19 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 139.599,64.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 171.719.

—
In the year two thousand and fifteen, on the tenth day of December,
before Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEAR:

(1) Pamplona Capital Partners III LP, a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at C/O Mourant Ozannes Corporate Services (Cayman) Ltd, 94 Solaris Avenue, P.O. Box 1348, Grand Cayman KY1-1108, Cayman Islands, and registered with the Registrar of exempted limited partnerships under registration number QH-49170, acting through its general partner Pamplona Equity Advisors III Ltd, a limited liability company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at C/O Mourant Ozannes Corporate Services (Cayman) Ltd, 94 Solaris Avenue, P.O. Box 1348, Grand Cayman KY1-1108, Cayman Islands, and registered with the Registrar of Companies under registration number QH-257538 (Pamplona),

represented by Allen & Overy, société en commandite simple, registered on list V of the Luxembourg bar, itself represented by Alix van der Wielen, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

(2) Mr Peter Hindley, a British citizen, with professional address at Braye House, Uvedale Road, Oxted, Surrey, RH8 0EN, United Kingdom,

represented by Allen & Overy, société en commandite simple, registered on list V of the Luxembourg bar, itself represented by Alix van der Wielen, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

(3) Mrs Laure Hauseux, a French citizen, with professional address at 4, villa Schutz et Daumain, 92270 Bois-Colombe, France,

represented by Allen & Overy, société en commandite simple, registered on list V of the Luxembourg bar, itself represented by Alix van der Wielen, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

(4) PHM Topco 6 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 198.657,

represented by Allen & Overy, société en commandite simple, registered on list V of the Luxembourg bar, itself represented by Alix van der Wielen, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

(5) 2477618 Ontario Limited, a corporation incorporated under the laws of the Province of Ontario, having its registered office at 5650 Yonge Street Toronto, Ontario M2M 4H5, Canada, under registration number 002477618 (the Investor),

represented by Maÿ N'Diaye, lawyer, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The powers of attorney, having been signed *ne varietur* by the proxyholders and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for registration purposes.

The parties listed at (1), (2), (3), (4) and (5) (the Shareholders) represented as stated above, request the undersigned notary to record the following:

I. The Shareholders hold all of the shares of PHM Holdco 19 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under registration number B 171.719 (the Company). The Company was incorporated on 21 September 2012 pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary public residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Luxembourg official gazette (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) (the Official Gazette), number 2620 of 23 October 2012. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Jacques Kessler, notary public residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, dated 4 December 2015 and not yet published in the Official Gazette.

II. The Shareholders wish to pass resolutions on the following items:

1. Reduction of the share capital of the Company by an amount of thirty-nine euros and thirty-three cents (EUR 39.33) to bring it from its current amount of one hundred thirty-nine thousand six hundred thirty-eight euros and ninety-seven cents (EUR 139,638.97) to an amount of one hundred thirty-nine thousand five hundred ninety-nine euros and sixty-four cents (EUR 139,599.64) through the cancellation of all the three hundred ninety-three thousand two hundred fifteen (393,215) tracking shares held by Pamplona and without any repayment to the Shareholders;

2. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company; and

3. Miscellaneous.

III. The Shareholders hereby take the following resolutions unanimously:

First resolution

The Shareholders resolve to reduce the share capital of the Company by an amount of thirty-nine euros and thirty-three cents (EUR 39.33) to bring it from its current amount of one hundred thirty-nine thousand six hundred thirty-eight euros and ninety-seven cents (EUR 139,638.97) to an amount of one hundred thirty-nine thousand five hundred ninety-nine euros and sixty-four cents (EUR 139,599.64) through the cancellation of all the three hundred ninety-three thousand two hundred fifteen (393,215) tracking shares held by Pamplona and without any repayment to the Shareholders.

The Shareholders resolve to allocate the amount of the share capital reduction to a distributable reserve of the Company (account 1383 "autres réserves disponibles" as mentioned in the "Règlement grand-ducal du 10 juin 2009 déterminant la teneur et la présentation d'un plan comptable normalisé").

Second resolution

Inter alia as a result of the foregoing, the Shareholders resolve to amend and restate article 6 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

“ Art. 6.

6.1 Outstanding share capital.

6.1.1 The share capital of the Company is set at one hundred thirty-nine thousand five hundred ninety-nine euros and sixty-four cents (EUR 139,599.64) represented by one billion three hundred ninety-five million nine hundred ninety-six thousand three hundred thirty-seven (1,395,996,337) shares (each a Share and collectively the Shares), without nominal value, divided into:

6.1.1.1 seven hundred fifty-nine million sixteen thousand seven hundred forty-two (759,016,742) series 1 shares (the Series 1 Shares), sub-divided into:

(i) eighty-four million three hundred thirty-five thousand one hundred ninety-three (84,335,193) ordinary class 1 shares of the Company (the Class 1 Ordinary Shares);

(ii) eighty-four million three hundred thirty-five thousand one hundred ninety-three (84,335,193) class 1A shares of the Company (the Class 1A Shares);

(iii) eighty-four million three hundred thirty-five thousand one hundred ninety-three (84,335,193) class 1B shares of the Company (the Class 1B Shares);

(iv) eighty-four million three hundred thirty-five thousand one hundred ninety-three (84,335,193) class 1C shares of the Company (the Class 1C Shares);

(v) eighty-four million three hundred thirty-five thousand one hundred ninety-three (84,335,193) class 1D shares of the Company (the Class 1D Shares);

(vi) eighty-four million three hundred thirty-five thousand one hundred ninety-three (84,335,193) class 1E shares of the Company (the Class 1E Shares);

(vii) eighty-four million three hundred thirty-five thousand one hundred ninety-three (84,335,193) class 1F shares of the Company (the Class 1F Shares);

(viii) eighty-four million three hundred thirty-five thousand one hundred ninety-three (84,335,193) class 1G shares of the Company (the Class 1G Shares); and

(ix) eighty-four million three hundred thirty-five thousand one hundred ninety-eight (84,335,198) class 1H shares of the Company (the Class 1H Shares);

6.1.1.2 four hundred eighteen million seven hundred ninety-eight thousand nine hundred (418,798,900) series 2 shares (the Series 2 Shares), sub-divided into:

(i) forty-six million five hundred thirty-three thousand two hundred ten (46,533,210) ordinary class 2 shares of the Company (the Class 2 Ordinary Shares);

(ii) forty-six million five hundred thirty-three thousand two hundred eleven (46,533,211) class 2A shares of the Company (the Class 2A Shares);

(iii) forty-six million five hundred thirty-three thousand two hundred eleven (46,533,211) class 2B shares of the Company (the Class 2B Shares);

(iv) forty-six million five hundred thirty-three thousand two hundred eleven (46,533,211) class 2C shares of the Company (the Class 2C Shares);

(v) forty-six million five hundred thirty-three thousand two hundred eleven (46,533,211) class 2D shares of the Company (the Class 2D Shares);

(vi) forty-six million five hundred thirty-three thousand two hundred eleven (46,533,211) class 2E shares of the Company (the Class 2E Shares);

(vii) forty-six million five hundred thirty-three thousand two hundred eleven (46,533,211) class 2F shares of the Company (the Class 2F Shares);

(viii) forty-six million five hundred thirty-three thousand two hundred eleven (46,533,211) class 2G shares of the Company (the Class 2G Shares); and

(ix) forty-six million five hundred thirty-three thousand two hundred thirteen (46,533,213) class 2H shares of the Company (the Class 2H Shares);

6.1.1.3 two hundred sixteen million eight hundred seventy-three thousand nine hundred ten (216,873,910) series 3 shares (the Series 3 Shares), sub-divided into:

(i) twenty-four million ninety-seven thousand one hundred one (24,097,101) ordinary class 3 shares of the Company (the Class 3 Ordinary Shares);

(ii) twenty-four million ninety-seven thousand one hundred one (24,097,101) class 3A shares of the Company (the Class 3A Shares);

(iii) twenty-four million ninety-seven thousand one hundred one (24,097,101) class 3B shares of the Company (the Class 3B Shares);

(iv) twenty-four million ninety-seven thousand one hundred one (24,097,101) class 3C shares of the Company (the Class 3C Shares);

(v) twenty-four million ninety-seven thousand one hundred one (24,097,101) class 3D shares of the Company (the Class 3D Shares);

(vi) twenty-four million ninety-seven thousand one hundred one (24,097,101) class 3E shares of the Company (the Class 3E Shares);

(vii) twenty-four million ninety-seven thousand one hundred one (24,097,101) class 3F shares of the Company (the Class 3F Shares);

(viii) twenty-four million ninety-seven thousand one hundred one (24,097,101) class 3G shares of the Company (the Class 3G Shares); and

(ix) twenty-four million ninety-seven thousand one hundred two (24,097,102) class 3H shares of the Company (the Class 3H Shares); and

6.1.1.4 one million three hundred six thousand seven hundred eighty-five (1,306,785) tracking shares of the Company (the Tracking Shares).

6.1.2 The Ordinary Shares, the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares and the Class H Shares shall have the same rights and obligations save as otherwise provided in the Articles.

The Ordinary Shares, the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares and the Class H Shares are not bound to any specific investment of the Company.

6.1.3 The Tracking Shares are entitled to returns in respect of investments of the Company in PHM France Topco 19, a société par actions simplifiée incorporated and existing under the laws of France, having its registered office at 31, rue de Cambrai, 75019 Paris, France, and registered with the Paris Trade and Companies Register (Registre du commerce et des sociétés de Paris) under registration number 794 907 600 (Topco), either directly or indirectly through its wholly owned subsidiary, PHM Subco 19 S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under registration number B 171757, being one of the shareholders of Topco. The Tracking Shares are exclusively entitled to the positive results between (i) the assets (including the balance of all incomes, profits or other receipts paid or due in any other manner) in relation to the Company's direct or indirect interest in thirty-nine thousand two hundred nineteen (39,219) ordinary shares, eighty-seven thousand two hundred ninety-four (87,294) AP1 shares and four thousand one hundred sixty-six (4,166) AP2 shares issued by Topco (including capital gains, liquidation surplus and dividends distribution), less (ii) the attributable proportion of the expenses, losses, taxes and other transfers of funds incurred by the Company in relation to the management and operation of Topco (including fees, costs, corporate income tax on capital gain and expenses relating to dividend distribution) (the Topco Investment). All such distributions shall be allocated to a special reserve until their distribution to the holder(s) of Tracking Shares.

If the above calculation results in a loss, such loss incurred by the Company in relation to the Topco Investment will be borne by all the shareholders of the Company, pro rata their participation in the Company's share capital. These provisions do not segregate the assets of the Company into compartment enforceable in relation to third parties.

6.2 Redemption of shares

The Company may redeem its own shares within the limits set out in the Law.

Subject to any Shareholders' Arrangement, the shareholders may choose to reduce the share capital of the Company through the repurchase and cancellation of shares (pro rata in each Class of Shares, except the Tracking Shares) or through the repurchase and cancellation of one or more entire Classes of Shares (except the Tracking Shares). In the case of repurchases and cancellations of one or more entire Classes of Shares, such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the following order:

- (i) Class H Shares;
- (ii) Class G Shares;
- (iii) Class F Shares;
- (iv) Class E Shares;
- (v) Class D Shares;
- (vi) Class C Shares;
- (vii) Class B Shares;
- (viii) Class A Shares; and
- (ix) Ordinary Shares.

In the event that the shareholders have resolved to proceed with a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of Shares (whether pro rata in each Class of Shares or one or more entire Class(es) of Shares), the Total Cancellation Amount shall be allocated to the holders of Shares to be repurchased and cancelled as follows:

- (a) an amount equal to the par value of the relevant Series 3 Shares to their holder(s);
- (b) fifty-four point four two per cent (54.42%) of the remainder to the holders of the relevant Series 1 Shares; and
- (c) forty-five point five eight per cent (45.58%) of the remainder to the holders of the relevant Series 2 Shares.”

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholders of the Shareholders, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same proxyholders of the Shareholders and in case of divergences between the English and French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this notarial deed.

This notarial deed, having been read to the proxyholders of the Shareholders, who are known to the notary by their surname, name, civil status and residences, the said proxyholders of the Shareholders sign the present deed together with the notary.

Suit la version française du texte qui précède:

L’an deux mille quinze, le dixième jour de décembre,
par devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

(1) Pamplona Capital Partners III LP, un limited partnership, constituée et existant conformément aux lois des Iles Caïmans, ayant son siège social au C/O Mourant Ozannes Corporate Services (Caïmans) Ltd, 94 Solaris Avenue, P.O. Box 1348, Grand Cayman KY1-1108, Iles Caïmans et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des limited partnership sous le numéro d’immatriculation QH-49170, agissant au travers de son associé commandité Pamplona Equity Advisors III Ltd, une société à responsabilité limitée, constituée et existant conformément aux lois des Iles Caïmans, ayant son siège social au C/O Mourant Ozannes Corporate Services (Caïmans) Ltd, 94 Solaris Avenue, P.O. Box 1348, Grand Cayman KY1-1108, Iles Caïmans et immatriculée auprès du Registre des Sociétés sous le numéro d’immatriculation QH-257538 (Pamplona),

représenté par Allen & Overy, société en commandite simple, enregistré sur la liste V du barreau du Luxembourg, lui-même représenté par Alix van der Wielen, maître en droit, ayant son domicile professionnel à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privée;

(2) Mr Peter Hindley, de nationalité anglaise, ayant son domicile professionnel à Braye House, Uvedale Road, Oxted, Surrey, RH8 OEN, United Kingdom,

représenté par Allen & Overy, société en commandite simple, enregistré sur la liste V du barreau du Luxembourg, lui-même représenté par Alix van der Wielen, maître en droit, ayant son domicile professionnel à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privée;

(3) Mme Laure Hauseux, de nationalité française, ayant son domicile professionnel au 4, villa Schutz et Daumain, 92270 Bois-Colombe, France,

représenté par Allen & Overy, société en commandite simple, enregistré sur la liste V du barreau du Luxembourg, lui-même représenté par Alix van der Wielen, maître en droit, ayant son domicile professionnel à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privée;

(4) PHM Topco 6 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d’immatriculation B 198.657,

représenté par Allen & Overy, société en commandite simple, enregistré sur la liste V du barreau du Luxembourg, lui-même représenté par Alix van der Wielen, maître en droit, ayant son domicile professionnel à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privée;

(5) 2477618 Ontario Limited, une corporation constituée et existant conformément aux lois de la Province de l’Ontario, Canada, ayant son siège social au 5650 Yonge Street Toronto, Ontario M2M 4H5, Canada, sous le numéro d’immatriculation 002477618 (l’Investisseur),

représenté par May N’Diaye, avocate, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée par acte sous-seing privée.

Les procurations, qui ont été signées ne varietur par les mandataires et par le notaire soussigné, seront joint au présent acte pour les besoins de l’enregistrement.

Les parties listées en (1), (2), (3), (4) et (5) (les Associés) représentés tels que repris ci-dessus ont requis le notaire instrumentant d’acter ce qui suit:

I. Les Associés détiennent l'ensemble des parts sociales de PHM Holdco 19 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.719 (la Société). La Société a été constituée le 21 septembre 2012 suivant un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) numéro 2620, du 23 octobre 2012. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Jacques Kessler, notaire résidant à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, le 4 décembre 2015, non encore publié au Mémorial.

II. Les Associés décident de passer les résolutions suivantes:

(1) Réduction du capital social de la Société d'un montant de trente-neuf euros et trente-trois centimes (EUR 39,33) afin de le porter son montant actuel de cent trente-neuf mille six cent trente-huit euros et quatre-vingt-dix-sept centimes (EUR 139,638.97) à un nouveau montant de cent trente-neuf mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf euros et soixante-quatre centimes (EUR 139,599.64) à travers l'annulation de toutes les trois cent quatre-vingt-treize mille deux cent quinze (393,215) parts sociales traçantes détenues par Pamplona et sans remboursement aux Associés;

(2) Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société; et

(3) Divers

III. Les Associés adoptent unanimement par les présentes les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de réduire le capital social de la Société d'un montant de trente-neuf euros et trente-trois centimes (EUR 39,33) afin de le porter de son montant actuel de cent trente-neuf mille six cent trente-huit euros et quatre-vingt-dix-sept centimes (EUR 139,638.97) à un montant de cent trente-neuf mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf euros et soixante-quatre centimes (EUR 139,599.64) à travers l'annulation de toutes les trois cent quatre-vingt-treize mille deux cent quinze (393,215) parts sociales traçantes détenues par Pamplona et sans remboursement aux Associés.

Les Associés décident d'allouer le montant issu de la réduction du capital social à un compte de réserves distribuables de la Société (compte 1383 «autres réserves disponibles» conformément au Règlement grand-ducal du 10 juin 2009 déterminant la teneur et la présentation d'un plan comptable normalisé).

Seconde résolution

En conséquence de ce qui précède, les Associés décident de modifier l'article 6 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 6.

6.1. Capital social émis.

6.1.1 Le capital social de la Société s'élève à cent trente-neuf mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf euros et soixante-quatre centimes (EUR 139,599.64) représenté par un milliard trois cent quatre-vingt-quinze millions neuf cent quatre-vingt-seize mille trois cent trente-sept (1.395.996.337) parts sociales (chacune une Part Sociale et ensemble les Parts Sociales), sans valeur nominale, réparties entre:

6.1.1.1 sept cent cinquante-neuf millions seize mille sept cent quarante-deux (759.016.742) parts sociales de série 1 (les Parts Sociales de Série 1), subdivisées en:

(i) quatre-vingt-quatre millions trois cent trente-cinq mille cent quatre-vingt-treize (84.335.193) parts sociales ordinaires de catégorie 1 de la Société (les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie 1);

(ii) quatre-vingt-quatre millions trois cent trente-cinq mille cent quatre-vingt-treize (84.335.193) parts sociales de catégorie 1A de la Société (les Parts Sociales de Catégorie 1A);

(iii) quatre-vingt-quatre millions trois cent trente-cinq mille cent quatre-vingt-treize (84.335.193) parts sociales de catégorie 1B de la Société (les Parts Sociales de Catégorie 1B);

(iv) quatre-vingt-quatre millions trois cent trente-cinq mille cent quatre-vingt-treize (84.335.193) parts sociales de catégorie 1C de la Société (les Parts Sociales de Catégorie 1C)

(v) quatre-vingt-quatre millions trois cent trente-cinq mille cent quatre-vingt-treize (84.335.193) parts sociales de catégorie 1D de la Société (les Parts Sociales de Catégorie 1D);

(vi) quatre-vingt-quatre millions trois cent trente-cinq mille cent quatre-vingt-treize (84.335.193) parts sociales de catégorie 1E de la Société (les Parts Sociales de Catégorie 1E)

(vii) quatre-vingt-quatre millions trois cent trente-cinq mille cent quatre-vingt-treize (84.335.193) parts sociales de catégorie 1F de la Société (les Parts Sociales de Catégorie 1F);

(viii) quatre-vingt-quatre millions trois cent trente-cinq mille cent quatre-vingt-treize (84.335.193) parts sociales de catégorie 1G de la Société (les Parts Sociales de Catégorie 1G); et

(ix) quatre-vingt-quatre millions trois cent trente-cinq mille cent quatre-vingt-dix-huit (84.335.198) parts sociales de catégorie 1H de la Société (les Parts Sociales de Catégorie 1H)

6.1.1.2 quatre cent dix-huit millions sept cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cents (418.798.900) parts sociales de série 2 (Les Parts Sociales de Série 2), subdivisées en:

(i) quarante-six millions cinq cent trente-trois mille deux cent dix (46.533.210) parts sociales ordinaires de catégorie 2 de la Société (les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie 2);

(ii) quarante-six millions cinq cent trente-trois mille deux cent onze (46.533.211) parts sociales de catégorie 2A de la Société (les Parts Sociales de Catégorie 2A);

(iii) quarante-six millions cinq cent trente-trois mille deux cent onze (46.533.211) parts sociales de catégorie 2B de la Société (les Parts Sociales de Catégorie 2B);

(iv) quarante-six millions cinq cent trente-trois mille deux cent onze (46.533.211) parts sociales de catégorie 2C de la Société (les Parts Sociales de Catégorie 2C);

(v) quarante-six millions cinq cent trente-trois mille deux cent onze (46.533.211) parts sociales de catégorie 2D de la Société (les Parts Sociales de Catégorie 2D);

(vi) quarante-six millions cinq cent trente-trois mille deux cent onze (46.533.211) parts sociales de catégorie 2E de la Société (les Parts Sociales de Catégorie 2E);

(vii) quarante-six millions cinq cent trente-trois mille deux cent onze (46.533.211) parts sociales de catégorie 2F de la Société (les Parts Sociales de Catégorie 2F);

(viii) quarante-six millions cinq cent trente-trois mille deux cent onze (46.533.211) parts sociales de catégorie 2G de la Société (les Parts Sociales de Catégorie 2G); et

(ix) quarante-six millions cinq cent trente-trois mille deux cent treize (46.533.213) parts sociales de catégorie 2H de la Société (les Parts Sociales de Catégorie 2H);

6.1.1.3 deux cent seize millions huit cent soixante-treize mille neuf cent dix (216.873.910) parts sociales de série 3 (les Parts Sociales de Série 3), subdivisées en:

(i) vingt-quatre millions quatre-vingt-dix-sept mille cent une (24.097.101) parts sociales ordinaires de catégorie 3 (Les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie 3);

(ii) vingt-quatre millions quatre-vingt-dix-sept mille cent une (24.097.101) parts sociales de catégorie 3A (Les Parts Sociales de Catégorie 3A);

(iii) vingt-quatre millions quatre-vingt-dix-sept mille cent une (24.097.101) parts sociales de catégorie 3B (Les Parts Sociales de Catégorie 3B);

(iv) vingt-quatre millions quatre-vingt-dix-sept mille cent une (24.097.101) parts sociales de catégorie 3C (Les Parts Sociales de Catégorie 3C);

(v) vingt-quatre millions quatre-vingt-dix-sept mille cent une (24.097.101) parts sociales de catégorie 3D (Les Parts Sociales de Catégorie 3D);

(vi) vingt-quatre millions quatre-vingt-dix-sept mille cent une (24.097.101) parts sociales de catégorie 3E (Les Parts Sociales de Catégorie 3E);

(vii) vingt-quatre millions quatre-vingt-dix-sept mille cent une (24.097.101) parts sociales de catégorie 3F (Les Parts Sociales de Catégorie 3F);

(viii) vingt-quatre millions quatre-vingt-dix-sept mille cent une (24.097.101) parts sociales de catégorie 3G (Les Parts Sociales de Catégorie 3G); et

(ix) vingt-quatre millions quatre-vingt-dix-sept mille cent une (24.097.102) parts sociales de catégorie 3H (Les Parts Sociales de Catégorie 3H);

6.1.1.4 un million trois cent six mille sept cent quatre-vingt-cinq (1.306.785) parts sociales traçantes de la Société (les Parts Sociales Traçantes).

6.1.2. Les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie G, les Parts Sociales de Catégorie H auront les mêmes droits et obligations sauf disposition contraire prévue par les présents Statuts.

6.1.2 Les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie G et les Parts Sociales de Catégorie H, ne sont liées à aucun investissement spécifique de la Société.

6.1.3 Parts Sociales Traçantes

Les Parts Sociales Traçantes donnent droit aux retours sur les investissements de la Société dans PHM France Topco 19, une société par actions simplifiée constituée et existant conformément aux lois françaises, ayant son siège social sis 31, rue de Cambrai, 75019 Paris, France, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro d'immatriculation 794 907 600 (Topco), au travers de sa filiale à cent pour cent (100%), PHM Subco 19 S.A., une société anonyme constituée et existant conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 171757, étant l'un des associés de Topco.

Les Parts Sociales Traçantes donnent exclusivement droit à la différence positive entre (i) les actifs (en ce inclus le solde de tous revenus, profits et autres sommes payées ou dues et payables à quelque titre que ce soit) relativement à la participation directe ou indirecte de la Société dans trente-neuf mille deux cent dix-neuf (39.219) actions ordinaires, quatre-vingt-sept mille deux cent quatre-vingt-quatorze (87.294) actions AP1 et quatre mille cent soixante-six (4.166) actions AP2 émises par Topco (en ce compris les plus-values, boni de liquidation et distributions de dividendes), déduction faite (ii) du montant des dépenses, pertes, impôts et autres transferts de fonds encourus par la Société et pouvant être attribués à la direction et aux opérations de Topco (en ce inclus les frais, coûts, impôt sur les bénéfices des sociétés et dépenses relatives aux distributions de dividendes) (l'Investissement Topco). L'ensemble de ces distributions doit être affecté à une réserve spéciale, jusqu'à leur distribution au bénéfice du/des titulaire(s) des Parts Sociales Traçantes.

Si le calcul décrit ci-dessus résulte en une perte (différence négative), cette perte subie par la Société dans le cadre de l'Investissement Topco, sera supportée par tous les associés de la Société proportionnellement à leur participation dans le capital social de la Société. Ces stipulations n'ont pas pour effet la création de différentes catégories d'actifs de la Société pour lesquels les tiers n'auraient qu'un droit d'action limité.

6.2 Rachat de parts sociales

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

En conformité avec tout Pacte d'Associés, les associés peuvent décider de réduire le capital social de la Société par voie d'annulation de la totalité d'une ou plusieurs parts sociales (pro rata à chaque Catégorie de Parts Sociales, sauf les Parts Sociales Traçantes). En cas de rachat et d'annulation d'une ou plusieurs Catégories de Parts Sociales entières, de tels rachats et d'annulations de Parts Sociales sont effectués dans l'ordre suivant:

- (i) Parts Sociales de Catégorie H;
- (ii) Parts Sociales de Catégorie G;
- (iii) Parts Sociales de Catégorie F;
- (iv) Parts Sociales de Catégorie E;
- (v) Parts Sociales de Catégorie D;
- (vi) Parts Sociales de Catégorie C;
- (vii) Parts Sociales de Catégorie B;
- (viii) Parts Sociales de Catégorie A; et
- (ix) Parts Sociales Ordinaires.

Au cas où les associés ont décidé une réduction de capital par rachat et annulation des Catégories de Parts Sociales (que ce soit au pro rata dans chaque Catégorie de Parts Sociales ou d'une ou plus de Catégorie(s) de Parts Sociales entière), le Montant Total de l'Annulation sera alloué aux détenteurs de Parts Sociales à racheter et à annuler comme suit:

- (a) un montant égal à la valeur du pair comptable des Parts Sociales de Série 3 à leur(s) détenteur(s);
- (b) cinquante-quatre point quatre deux pour cent (54,42%) du reliquat aux détenteurs des Parts Sociales de Série 1 concernées; et
- (c) quarante-cinq point cinquante-huit pour cent (45,58%) du reliquat aux détenteurs de Parts Sociales de Série 2 concernées.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande des mandataires des Associés, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des Associés, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, ces derniers ont signés avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: van der Wielen, N'Diaye, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 décembre 2015. Relation: EAC/2015/30079. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016082250/400.

(160048481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

ARC Global II DB Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 96.624.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2016.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2016083395/11.

(160051199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2016.

Rich Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 111.700.

L'an deux mille seize, le vingt-cinq mars.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

La fondation privée «PRIVATE FOUNDATION MATZ FINANCE», avec adresse à Curaçao, Antilles Néerlandaises, Berg Arrarat 1, enregistrée au Curaçao Foundations Register sous le numéro S-5899,

détentrice de cinq cents (500) parts sociales,

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Thanh NGUYEN, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Bertrange, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 10 mars 2016, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité de seule associée de la société à responsabilité limitée "RICH INVESTMENTS S. à r.l." (numéro d'identité 2005 24 32 279), avec siège social à L-8076 Bertrange, 6A, An Diter, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 111.700, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 28 octobre 2005, publié au Mémorial C, numéro 364 du 18 février 2006 et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le prédit notaire Jean SECKLER, en date du 20 novembre 2006, publié au Mémorial C, numéro 295 du 3 mars 2007 et par le notaire instrumentant en date du 15 décembre 2015, en voie de publication au Mémorial C,

requiert le notaire d'acter la résolution suivante:

Résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social à L-2430 Luxembourg, 20, rue Michel Rodange.

Suite à ce transfert de siège social, l'associée unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

a. Version anglaise:

" **Art. 4. (First paragraph).** The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg."

b. Version française:

" **Art. 4. (Alinéa 1^{er}).** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à six cent cinquante euros (€ 650.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: NGUYEN, A. WEBER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 31 mars 2016. Relation: 1LAC/2016/10586. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 11 avril 2016.

Référence de publication: 2016090966/43.

(160059603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2016.
